

151



Vincent Guillaudeux – Arnaud Crépin

Evaluation de la politique petite enfance par les communes

TMO REGIONS

| |
|---------------------------|
| TABLE DES MATIERES |
|---------------------------|

| | |
|---|-----------|
| AVANT PROPOS | 4 |
| PARTIE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS..... | 5 |
| 1 - Le contexte | 5 |
| 2 - Les principaux thèmes d'évaluation | 5 |
| PARTIE 2 - METHODE..... | 7 |
| 1 – Conception du plan de sondage | 7 |
| 2 – Le terrain d'enquête..... | 8 |
| 3 - Pondération des résultats..... | 8 |
| PARTIE 3 - LA CONNAISSANCE ET L'IDENTIFICATION DES BESOINS DES FAMILLES..... | 10 |
| 1 – Perception des élus quant à leur niveau de connaissance des besoins..... | 10 |
| 2 – Une connaissance partielle | 11 |
| 3 - Les outils de connaissance et d'évaluation | 12 |
| 4 – L'apport des Caf en matière de diagnostic..... | 13 |
| 5 - Connaissance des besoins et élaboration d'une politique de la petite enfance..... | 14 |
| PARTIE 4 - PERCEPTION DU NIVEAU DE REPONSE AUX BESOINS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT | 16 |
| 1 – Le point de vue des élus sur le niveau de couverture des besoins d'accueil du jeune enfant..... | 16 |
| 2 – Les solutions d'accueil à développer en priorité | 19 |
| 3 - Le niveau de réponses aux besoins "atypiques"..... | 21 |
| 4 – La réponse aux autres besoins "non classiques" | 23 |
| 5 - La prise en compte des problématiques économiques et des situations familiales contraintes | 25 |

| | |
|---|-----------|
| PARTIE 5 - LES POLITIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU COURS DES QUATRE DERNIERES ANNEES | 27 |
| 1 – Les priorités en matière de politique de la petite enfance..... | 27 |
| 2 – Les réussites et les limites de la politique de la petite enfance | 33 |
| 3 - La perception des partenariats avec la Caf sur les quatre dernières années..... | 34 |
| | |
| PARTIE 6 - LES EFFETS PERÇUS DU CEJ | 40 |
| 1 – L'incidence du CEJ sur les projets municipaux..... | 40 |
| 2 – Clarté et lisibilité du Contrat Enfance Jeunesse | 41 |
| 3 - L'adaptation des critères de financement aux politiques locales de la petite enfance | 45 |
| 4 – Les raisons de non contractualisation..... | 49 |
| 5 – Les impacts identifiés du CEJ..... | 49 |
| 6 - Les effets variables du CEJ selon la situation sociale des communes..... | 54 |
| | |
| PARTIE 7 - POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE ET INTERCOMMUNALITE..... | 57 |
| 1 – Les effets induits de la délégation de compétence en matière de politique de la petite enfance | 57 |
| | |
| PARTIE 8 - LES PERSPECTIVES ET LES PROJETS POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNEES | 60 |
| 1 – Les perspectives | 60 |
| 2 – Typologie des collectivités | 61 |
| | |
| ANNEXE 1 - METHODOLOGIE..... | 66 |
| 1 – Sélection des Caf | 66 |
| 2 – Remplissage de la grille..... | 66 |
| | |
| ANNEXE 2 - QUESTIONNAIRE | 68 |

Ce dossier d'études présente les résultats d'une enquête réalisée par TMO Régions fin 2011 sur commande de la Caisse Nationale des Allocations familiales (Cnaf) auprès de 300 élus communaux représentatifs des communes françaises sur l'évaluation de la politique familiale de la petite enfance.

L'objectif de cette étude est d'évaluer le contrat enfance jeunesse (Cej), sur le volet de la petite enfance, considéré comme un élément déterminant de cette politique : les élus ont le sentiment de répondre aux besoins des familles, même si les efforts doivent se poursuivre en quantité et en qualité.

Composé autour de trois grands axes, ce dossier présente, après une introduction sur le contexte et les thèmes de l'évaluation ainsi que sur la méthodologie de structuration de l'échantillon et de l'enquête :

- ↳ La connaissance, l'identification des besoins des familles, et des réponses apportées aux besoins d'accueil des jeunes enfants, telles que perçues par les élus ;
- ↳ Les politiques mises en œuvre au cours des quatre dernières années, les effets perçus du Cej, et les projets d'avenir ;
- ↳ Les relations partenariales avec les Caisses d'allocations familiales (Caf), la pertinence des orientations politiques et les attentes vis-à-vis de la Caf pour le futur.

Une typologie des communes est construite, en guise de conclusion, à partir des différents niveaux d'implication des communes, et en fonction de leur taille ainsi que d'éléments de contexte des territoires. Le questionnaire d'enquête est joint en annexe.

Les principaux résultats sont présentés dans *l'e-ssentiel* n° 121, avril 2012, revue électronique de la Cnaf (caf.fr).

Les résultats et enseignements, analysés de manière statistique et anonyme, sont approfondis de verbatims recueillis dans le texte à partir de questions ouvertes : ils mettent en évidence l'intérêt des élus pour une politique adaptée aux besoins des parents et leur souhait de s'impliquer davantage dans le futur pour développer l'accueil individuel et collectif des jeunes enfants en mettant l'accent aussi sur la qualité.

Christiane Crépin
christiane.crepin@cnaf.fr
Cnaf - DSER

1 – Le contexte

Le Contrat Enfance Jeunesse a pour objectif de donner aux territoires les ressources et les leviers nécessaires pour développer et structurer leur offre d'accueil. Mis en place en 2006 dans la continuité des Contrats Enfance et des Contrats Temps Libre, le CEJ vise :

- ◆ La mise en œuvre d'une politique adaptée aux attentes et aux besoins des familles,
- ◆ Le rééquilibrage de l'intervention en faveur des territoires et des populations moins bien couverts,
- ◆ L'optimisation des financements et la maîtrise de la dépense publique,
- ◆ L'élaboration d'une approche globale des enjeux associés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.

La convention d'objectifs et de gestion signée entre la Cnaf et l'Etat prévoit l'évaluation du CEJ. Dans ce cadre, et compte tenu du fait que les communes et les intercommunalités demeurent les principaux partenaires des Caf pour ce qui concerne la mise en œuvre du CEJ, il a été décidé d'engager une démarche d'enquête auprès des élus locaux (maires, présidents des intercommunalités et adjoints aux politiques de la petite enfance).

Cette enquête s'inscrit dans la continuité de l'évaluation conduite en 2008 sur le volet enfance et jeunesse du CEJ (3 ans et plus). La présente enquête s'attache au volet « petite enfance » du contrat, c'est-à-dire aux actions conduites en direction des enfants de moins de quatre ans.

2 – Les principaux thèmes d'évaluation

Très concrètement, l'objectif de cette enquête était d'interroger les élus sur :

- ❶ Leur perception du soutien apporté par la Caf dans le cadre du CEJ, notamment pour ce qui concerne :
 - ⇒ Le diagnostic et l'analyse des besoins
 - ⇒ L'identification des enjeux prioritaires
 - ⇒ La structuration et la mise en cohérence des politiques de la petite enfance
 - ⇒ L'élaboration des programmes d'actions

② L'impact du CEJ sur le déploiement de leur politique de la petite enfance :

- ⇒ Perception des effets produits en matière de développement et de structuration de l'offre d'accueil
- ⇒ Impact sur l'action de la collectivité
- ⇒ Impact sur le niveau de service rendu aux familles
- ⇒ Impact sur la qualité d'accueil, le bien-être et l'épanouissement des enfants

③ La qualité de la relation contractuelle et partenariale avec les CAF, notamment pour ce qui concerne :

- ⇒ La pertinence des modalités d'intervention
- ⇒ La lisibilité du CEJ
- ⇒ Les raisons de contractualisation et de non contractualisation
- ⇒ La compréhension des critères pris en compte dans le financement
- ⇒ La pertinence de ces critères en regard du contexte local et des orientations politiques
- ⇒ La durabilité et la pérennité des engagements

1 - Conception du plan de sondage

En cohérence avec la méthode retenue en 2008 dans le cadre de l'évaluation du CEJ, le choix a été fait d'une approche par enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 300 élus. L'échantillon a été conçu de manière à restituer la diversité des contextes locaux. Il prend en compte les paramètres suivants :

- ↻ La taille des communes,
- ↻ La situation sociodémographique,
- ↻ Le dynamisme local en matière de politique enfance,
- ↻ Le niveau de couverture des besoins d'accueil,
- ↻ La prise de compétence «petite enfance » à l'échelon intercommunal,
- ↻ La contractualisation avec la CAF (CEJ ou pas...).

Pour analyser l'impact des différentes configurations locales le choix a été fait d'interroger 250 communes (dont 50 communes n'ayant pas contractualisé dans le cadre du CEJ) et 50 intercommunalités ayant la compétence petite enfance et étant dotées d'un CEJ.

Concernant les 250 communes la stratification s'est faite selon trois critères :

- ① La signature d'un CEJ
- ② La taille de la commune : moins de 2 000 habitants / 2 000 à 9 999 / 10 000 à 49 999 / 50 000 et plus
- ③ La délégation de la compétence petite enfance à l'échelon intercommunal

Concernant les 50 intercommunalités la stratification prenait en compte deux critères :

- ① La taille de l'intercommunalité : moins de 5 000 habitants / 5 000 à 9 999 / 10 000 à 19 999 / 20 000 et plus
- ② Le niveau de couverture des besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans selon trois échelles : fort / moyen ou faible.

2 - Le terrain d'enquête

L'échantillon a été constitué sur la base des renseignements fournis par les 54 Caf ayant participé à la démarche. Les renseignements remis par les Caf ont permis de construire un plan de sondage tenant compte des critères mentionnés ci-dessus. Le terrain d'enquête s'est déroulé du 15 novembre au 13 décembre 2011. La passation s'est faite sur rendez-vous. Sa durée variait de 25 minutes à 40 minutes. Elle ciblait préférentiellement l' élu en charge de la politique de la petite enfance ou, à défaut, le maire de la commune ou le président de la communauté de communes. Dans certain cas, les élus ont fait le choix d'être accompagnés par le technicien en charge de la politique de la petite enfance.

3 - Pondération des résultats

Les données nécessaires à la mise en place d'une pondération sur la strate intercommunale n'étant actuellement pas disponibles, les résultats recueillis auprès des 53 intercommunalités enquêtées n'ont pas été redressés. Cette absence de redressement n'est pas préjudiciable à la fiabilité des résultats puisqu'il s'agit d'emblée d'une catégorie très homogène (catégorie des intercommunalités signataires d'un CEJ et détenant la compétence petite enfance). Cette homogénéité « catégorielle » est confirmée par la convergence des analyses et des propos tenus par les élus intercommunaux.

Les résultats collectés auprès des 247 communes enquêtées ont été redressés (pondération a posteriori) sur la base des trois critères suivants :

- ⇒ La signature d'un CEJ (*source - Cnaf*),
- ⇒ La taille de la commune (*sources : Insee, Recensement de la Population*),
- ⇒ Un indicateur social donnant la part des enfants âgés de moins de 3 ans vivant dans des foyers allocataires à bas revenus (*source : Cnaf*).

Descriptif de l'échantillon des communes enquêtées

| | Non Pondéré | | Pondéré | |
|--------------|-------------|--------------|------------|--------------|
| | Effectif | % | Effectif | % |
| TOTAL | 247 | 100 % | 247 | 100 % |

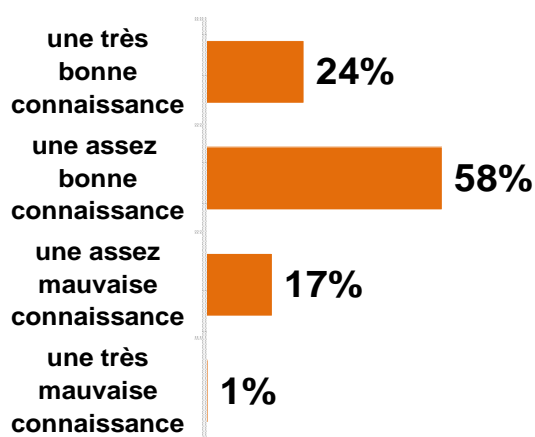
| | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------|--------------|------------|--------------|
| Contractualisation d'un CEJ | Moins de 2 000 habitants | 59 | 24 % | 152 | 62 % |
| | 2 000 à 9 999 habitants | 97 | 39 % | 25 | 10 % |
| | 10 000 hab. et plus | 64 | 26 % | 6 | 2 % |
| Non contractualisation d'un CEJ | Moins de 10 000 habitants | 26 | 11 % | 64 | 26 % |
| | 10 000 hab. et plus | 1 | 0,4 % | 0,3 | 0,1 % |

| | | | | | |
|---|----------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Part des moins de 3 ans vivant dans un foyer à bas revenus | Faible (< 8 %) | 35 | 14 % | 108 | 44 % |
| | Moyenne (8 % - < 20 %) | 76 | 31 % | 74 | 30 % |
| | Forte (>= 20 %) | 136 | 55 % | 65 | 26 % |

1 - Perception des élus quant à leur niveau de connaissance des besoins

82 % des élus interrogés ont le sentiment de bien appréhender les besoins et les attentes des familles ayant de jeunes enfants. Ce sentiment de connaissance ne varie pas ou peu selon la taille de commune. On observera à la marge une proportion un peu plus importante d'élus déclarant une mauvaise connaissance des besoins au sein des petites communes (18 % des élus appartenant à des communes de moins de 2 000 habitants contre 7 % des élus des villes de plus de 10 000 habitants déclarent mal connaître les besoins et attentes des familles). On ne peut toutefois pas considérer qu'il s'agit d'écarts réellement significatifs.

« D'une manière générale, diriez-vous que vous avez une très bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes des familles ayant de jeunes enfants sur votre collectivité ? »



« D'une manière générale, diriez-vous que vous avez une très bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes des familles ayant de jeunes enfants sur votre collectivité ? »

| | Population | | | TOTAL |
|---------------------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 hab. | 10 000 hab. et plus | |
| Une très bonne connaissance | 22 % | 43 % | 36 % | 24 % |
| Une assez bonne connaissance | 60 % | 43 % | 57 % | 58 % |
| Une assez mauvaise connaissance | 17 % | 13 % | 7 % | 17 % |
| Une très mauvaise connaissance | 1 % | 1 % | | 1 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

2 - Une connaissance partielle

Si les élus pensent globalement cerner les besoins des familles, leur connaissance d'un certain nombre d'informations clés demeure partielle ou incertaine, notamment lorsqu'il s'agit de savoir si l'offre d'accueil est en capacité de répondre à la demande des familles. Le nombre d'enfants à accueillir reste par exemple souvent mal évalué (seuls 56 % des élus connaissent précisément le nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant sur la commune) a fortiori lorsqu'il s'agit de se projeter à moyen terme (70 % des élus disent qu'ils ont une mauvaise ou une très mauvaise connaissance du nombre d'enfants de moins de 3 ans qui vivront au sein de leur commune d'ici 5 ans). Cette connaissance relative n'est, comme nous le verrons par la suite, pas sans effet sur la conduite et le dimensionnement des politiques de la petite enfance.

| « Plus précisément, avez-vous une très bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance... » | Très bonne | Assez bonne | Assez mauvaise | Très mauvaise | Total |
|--|------------|-------------|----------------|---------------|-------|
| Du nombre de places d'accueil en équipements collectifs au sein de votre commune | 90 % | 8 % | 2 % | - | 100 % |
| Du nombre d'assistantes maternelles en exercice au sein de votre commune | 83 % | 12 % | 4 % | 1 % | 100 % |
| Du nombre d'enfants de moins de trois ans vivant au sein de votre commune | 56 % | 28 % | 14 % | 2 % | 100 % |
| Du nombre d'enfants de moins de 3 ans qui vivront au sein de votre commune d'ici 5 ans | 7 % | 23 % | 30 % | 40 % | 100 % |

Ces résultats s'observent quelle que soit la taille de commune, excepté chez les plus de 50 000 habitants au sein desquelles les élus ont en général une bonne connaissance des effectifs à accueillir (71 % des élus exerçant au sein d'une commune de plus de 50 000 habitants connaissent précisément le nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant sur leur commune). Ce résultat est à mettre en regard des moyens et démarches engagées par les plus de 50 000 habitants. Ces communes disposent toutes d'un service dédié à la petite enfance et d'un coordinateur jeunesse et ont effectué dans 93 % des cas un diagnostic des besoins et attentes des familles. Toutes les collectivités ne disposent pas de ces outils.

3 - Les outils de connaissance et d'évaluation

La mise en œuvre d'un diagnostic des besoins est un préalable souvent indispensable à l'élaboration d'une politique adaptée au territoire, notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer le nombre de places d'accueil à créer pour répondre à la demande. De ce point de vue, on peut considérer que la part des collectivités ayant réalisé un diagnostic reste assez faible : 54 % en moyenne. Elle s'avère, en particulier, étonnamment basse sur le segment des communes de 10 000 à 50 000 habitants. Plus d'un tiers des élus sur cette tranche déclarant que leur collectivité n'a pas effectué de diagnostic. Dans la mesure où, sur ce segment, la quasi-totalité des communes ont un CEJ (89 %), il est tout à fait surprenant qu'elles ne disposent d'aucun diagnostic des besoins.¹

¹ Le CEJ est en principe élaboré sur la base d'un diagnostic préalable. Le CEJ prévoit d'ailleurs un financement dans ce cadre.

« *Avez-vous réalisé ou fait réaliser des études ou des diagnostics pour mieux identifier les besoins et les attentes des familles ?* »

| | Population | | | Total |
|-------------|--------------------------|------------------------------|--|--------------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 hab. | 10 000 habitants et plus | |
| Oui | 51 % | 71 % | 64 % (93 % pour les plus de 50 000 habitants) | 54 % |
| Non | 47 % | 28 % | 32 % | 45 % |
| Ne sait pas | 1 % | 1 % | 4 % | 1 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Le fait que 41 % des élus appartenant à des communes signataires d'un CEJ déclarent ne pas avoir réalisé de diagnostic préalable centré sur le besoin des familles pose plusieurs questions : celle de la portée des études réalisées, celle du déficit d'interrogation directe des familles et de leurs besoins², celle de l'appropriation par les élus des enseignements des diagnostics mis en œuvre et celle de la participation des élus aux phases évaluatives.

4 - L'apport des Caf en matière de diagnostic

Les élus se souvenant avoir fait réaliser un diagnostic déclarent dans 67 % des cas qu'il a été effectué dans le cadre du CEJ. Indépendamment de ce qui a été dit précédemment sur les limites des diagnostics réalisés, ce résultat démontre l'effet levier du CEJ sur la mise en œuvre d'une démarche d'objectivation des besoins.

61 % des élus ayant engagé un diagnostic déclarent que la Caf les a fortement aidés ou accompagnés pour réaliser cette étude. L'accompagnement des Caf sur ce volet dépasse largement le simple appui financier : il intègre la transmission de données (76 % des cas), le pilotage de la démarche (59 % des cas) et l'analyse des besoins (62 % des cas).

² Dans 70 % des cas, les familles n'ont été ni associées, ni consultées lors de l'élaboration du CEJ.

La Caf vous a-t-elle accompagné ou aidé pour réaliser ces études ou ces diagnostics ?

| | |
|-------------------------|-------|
| Oui fortement | 61 % |
| Oui un peu | 17 % |
| Non pas vraiment | - |
| Non pas du tout | 17 % |
| Ne sait pas | 5 % |
| Total | 100 % |

| <i>L'accompagnement de la Caf a-t-il porté sur :</i> | <i>% réponses OUI</i> |
|---|------------------------------|
| Le financement de tout ou partie du diagnostic ? | 53 % |
| La transmission de données | 76 % |
| Le pilotage du diagnostic | 59 % |
| L'analyse des besoins | 62 % |

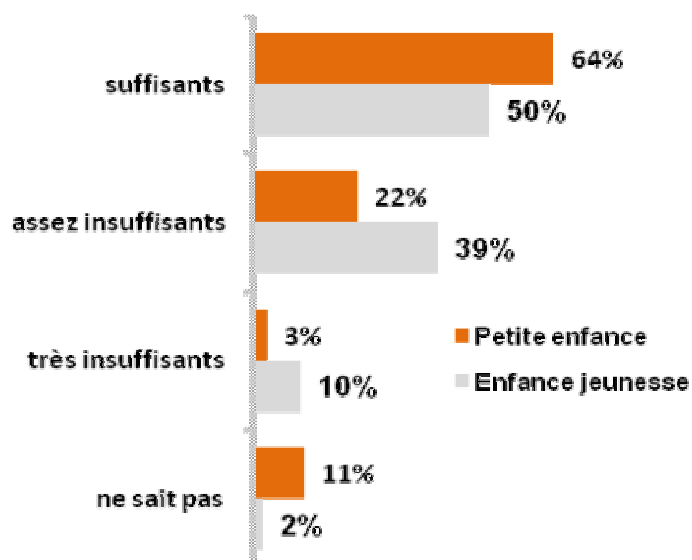
Base : collectivités ayant réalisé ou fait réaliser des études pour mieux identifier les besoins et les attentes des familles et ayant été accompagnées par la Caf

5 - Connaissance des besoins et élaboration d'une politique de la petite enfance

Les élus ne ressentent pas de manque criant en matière de connaissance des besoins et restent majoritairement convaincus qu'ils disposent des données et informations nécessaires à l'élaboration d'une politique de la petite enfance adaptée aux réalités de leur territoire. Ce sentiment de connaissance apparaît d'autant plus affirmé lorsqu'on le rapproche des données observées en 2008 à propos des politiques enfance jeunesse.

Près d'un élu sur deux estimait en 2008 ne pas disposer des informations nécessaires à l'élaboration d'une politique enfance jeunesse (3 ans et plus) adaptée aux besoins du territoire. Sur cette même question ils sont seulement 25 % à juger ne pas disposer des éléments de connaissance nécessaires sur le champ de la petite enfance. Ce résultat traduit assez bien le sentiment de maîtrise de la problématique petite enfance par les élus et ce, quelle que soit la taille de la commune (cf. tableau page suivante).

« Aujourd’hui, estimez-vous que les informations, données ou diagnostics dont vous disposez sont suffisants, assez insuffisants ou très insuffisants pour élaborer une politique de la petite enfance et une politique enfance jeunesse adaptées aux besoins de votre territoire ? » (Enquête 2008)



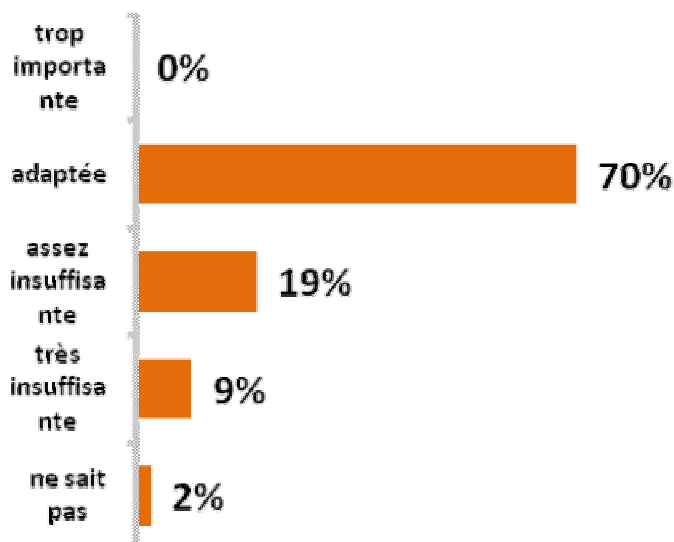
« Aujourd’hui, estimez-vous que les informations, données ou diagnostics dont vous disposez sont suffisants, assez insuffisants ou très insuffisants pour élaborer une politique de la petite enfance adaptée aux besoins de votre territoire ? »

| | Population | | | Total |
|--------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| Suffisants | 63 % | 67 % | 64 % | 64 % |
| Assez insuffisants | 22 % | 25 % | 27 % | 22 % |
| Très insuffisants | 3 % | 3 % | 2 % | 3 % |
| Ne sait pas | 12 % | 4 % | 8 % | 11 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

1 - Le point de vue des élus sur le niveau de couverture des besoins d'accueil du jeune enfant

Le taux de couverture des besoins d'accueil constitue l'un des principaux thèmes de préoccupation des acteurs de la politique de la petite enfance, étant entendu et généralement admis qu'il manquerait de nombreuses places pour faire face à la demande des familles. Le point de vue des élus en charge de la petite enfance ne fait pas totalement écho à ce présupposé de fort déficit. 70 % des élus estiment qu'en regard du nombre d'enfants à accueillir sur leur commune, l'offre disponible est adaptée aux besoins. La part des élus jugeant l'offre très insuffisante s'avère concomitamment relativement faible (9 % des élus).

« Aujourd'hui, au sein de votre collectivité, si l'on prend en compte l'ensemble des solutions d'accueil dédiées aux moins de 3 ans, vous diriez qu'au regard du nombre d'enfants à accueillir, l'offre d'accueil est... »



Dans le détail, le point de vue des élus varie en fonction de la taille de la commune au sein de laquelle ils exercent leur mandat. Plus le nombre d'habitants est élevé plus les élus, ont le sentiment que l'offre d'accueil est insuffisante pour couvrir les besoins :

⇒ Entre 2 000 et 10 000 habitants, 38 % des élus considèrent l'offre d'accueil insuffisante (contre 26 % chez les moins de 2 000 habitants).

⇒ A partir de 10 000 habitants, plus d'un élu sur deux (54 %) estime que le dispositif d'accueil n'est pas en capacité de faire face aux besoins des familles.

« Aujourd'hui, au sein de votre collectivité, si l'on prend en compte l'ensemble des solutions d'accueil dédiées aux moins de 3 ans, vous diriez qu'au regard du nombre d'enfants à accueillir, l'offre d'accueil est... »

| | Population | | | Total |
|------------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------|------------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 hab. | 10 000 hab. et plus | |
| Trop importante | | 1 % | 2 % | 0 % |
| Adaptée | 72 % | 57 % | 45 % | 70 % |
| Assez insuffisante | 18 % | 23 % | 46 % | 19 % |
| Très insuffisante | 8 % | 15 % | 7 % | 9 % |
| Ne sait pas | 2 % | 5 % | | 2 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Si déficit il y a, cela ne signifie pas qu'il s'agisse du point de vue des élus d'un déficit de forte ampleur. Les élus jugeant l'offre insuffisante pour répondre aux besoins (28 % des élus au total) estiment le plus souvent qu'il s'agit d'un déficit « résiduel », dont on peut penser qu'il relève davantage d'une politique d'ajustement que d'un plan Marshall. En moyenne, les élus estiment à 23 le nombre de places qu'il faudrait créer pour couvrir les besoins.

| Avez-vous une idée du nombre de places d'accueil qu'il faudrait créer pour répondre à la demande ? | En % |
|---|--------|
| Moins de 10 places | 20,5 % |
| 10 à 19 places | 8,8 % |
| 20 à 29 places | 24,7 % |
| 30 à 49 places | 2,1 % |
| 50 à 99 places | 2,4 % |
| 100 à 499 places | 0,4 % |
| 500 places et plus | 0,3 % |
| Ne sait pas | 40,8 % |
| Total | 100 % |

L'estimation du nombre de places à créer varie évidemment en fonction de la taille de commune, avec en moyenne :

- ◆ 13 places manquantes pour les élus jugeant l'offre insuffisante au sein des communes de moins de 2 000 habitants,
- ◆ 21 places manquantes entre 2 000 et 10 000 habitants (parmi les élus jugeant qu'il y a un déficit sur ces communes, 75 % considèrent qu'il manque moins de 30 places pour répondre à la demande),
- ◆ 68 places manquantes en moyenne entre 10 000 habitants et 50 000 habitants (parmi les élus jugeant qu'il y a un déficit, 65 % considèrent qu'il manque moins de 50 places pour répondre à la demande).

Compte tenu des bases statistiques les moyennes sont plus difficiles à établir pour les villes de plus de 50 000 habitants. Il est cependant possible de retenir que, sur l'ensemble des collectivités de plus de 50 000 habitants interrogées, un peu moins d'un élu sur trois estime qu'il manque plus de 100 places pour répondre aux besoins d'accueil des enfants (les 2/3 restants estimant soit l'offre adaptée aux besoins, soit impossible à évaluer en regard des données dont ils disposent).

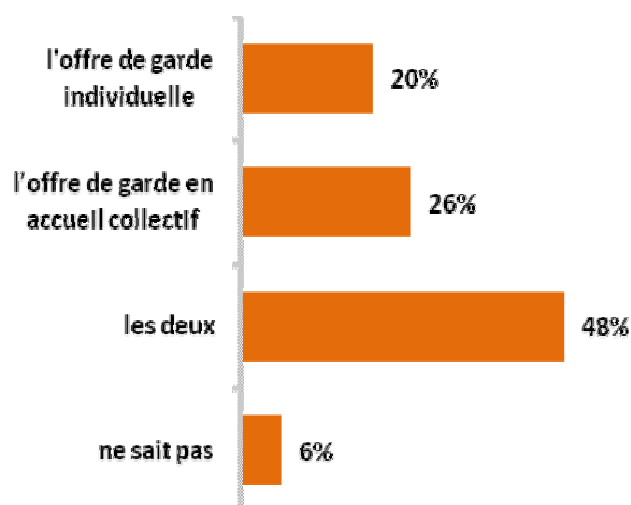
En synthèse, les élus n'ont pas dans l'ensemble, et si l'on accepte quelques exceptions, le sentiment que leur commune soit exposée à un déficit majeur en matière d'offre d'accueil des jeunes enfants. Ce résultat pourrait dans une certaine mesure faire écho aux enseignements des enquêtes conduites auprès des familles.

| Tableau de synthèse | Population | | | Total |
|---|-----------------------|-------------------------|---|-----------------------|
| | Moins de 2 000 | 2 000 à moins de 10 000 | 10 000 hab. et plus | |
| Part des élus ayant le sentiment que l'offre est adaptée aux besoins | 72 % | 58 % | 47 % (57 % pour les plus de 50000 habitants) | 70 % |
| Part des élus ayant le sentiment que l'offre est insuffisante sans être en capacité d'estimer le nombre de places à créer | 11 % | 6 % | 15 % | 11 % |
| Part des élus ayant le sentiment que l'offre est insuffisante avec une estimation du nombre de places à créer | 15 % (13,5 places) | 31 % (21,3 places) | 38 % (68,0 places) | 16 % (23,3 places) |
| Part des élus n'ayant pas d'avis sur le taux de couverture des besoins | 2 % | 5 % | 0 % | 2 % |

2 - Les solutions d'accueil à développer en priorité

Parmi les élus estimant que le dispositif d'accueil n'est pas en mesure de couvrir les besoins, 48 % pensent que la solution passe par le développement conjugué de l'offre d'accueil individuel et collectif. 26 % jugent prioritaire le développement du collectif et 20 % prioritaire le développement de la garde individuelle.

« Dans votre collectivité, quelle offre d'accueil faudrait-il renforcer en priorité pour répondre aux attentes des familles ? »



Le choix du collectif ou de l'individuel est fortement corrélé à la taille de commune. La focalisation sur l'individuel est uniquement le fait des communes de moins de 2 000 habitants, étant entendu qu'elles n'ont en général pas le nombre d'enfants de moins de 4 ans nécessaire pour justifier de la création d'un accueil collectif à l'échelle communale. De fait, les petites communes, lorsqu'elles ne sont pas inscrites dans une stratégie intercommunale, n'ont d'autres choix que de tabler sur le développement de l'offre d'accueil individuel pour couvrir les besoins et priorisent donc par défaut cette solution.

Au-delà de 2 000 habitants, les élus privilégient nettement le développement du collectif, d'une part parce qu'ils considèrent qu'il est plus en phase avec les attentes des familles, d'autre part, et dans une moindre mesure, parce qu'il permet de porter une politique de réduction des inégalités dans l'accès aux modes de garde. Parmi les plus de 2 000 habitants, seul un élu sur quatre estime qu'il faut développer conjointement individuel et collectif sans donner la priorité à l'une ou l'autre de ces solutions.

« Dans votre collectivité, quelle offre d'accueil faudrait-il renforcer en priorité pour répondre aux attentes des familles ? »

| Base : élus estimant l'offre d'accueil insuffisante | Population | | | Total |
|---|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| L'offre de garde individuelle | 25 % | | | 20 % |
| L'offre de garde en accueil collectif | 15 % | 71 % | 69 % | 26 % |
| Les deux | 53 % | 28 % | 26 % | 48 % |
| Ne sait pas | 7 % | 2 % | 4 % | 6 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Pour les élus ayant mandat dans les communes de plus de 2 000 habitants, les crèches en gestion municipales ou intercommunales demeurent la meilleure solution pour développer l'offre d'accueil (interrogés sur le type d'accueil collectif à développer, 78 % des élus citent les crèches communales ou intercommunales). Cette « formule » est, de leur point de vue, la plus en phase avec les attentes des familles.

D'une manière générale, on peut faire le constat que la diversification des solutions d'accueil collectif n'apparaît pas spontanément comme une solution pertinente pour les élus. Très peu imaginent ainsi qu'il faille développer les crèches parentales (1 % de citation), les crèches d'entreprise (1 % de citation) ou les crèches familiales (1 % de citation). De même les maisons d'assistantes maternelles sont très peu évoquées parmi les possibilités envisageables (moins de 1 % des élus interrogés semblent en connaître le principe). Seules les crèches associatives (13 % de citations), les micro-crèches (9 % de citations), les jardins d'enfants (4 % de citations) et les haltes garderies (11 % de citations) peuvent dans une certaine mesure, et pour un nombre limité d'élus, compléter l'offre d'accueil.

« Plus précisément, quels types d'accueil collectif faudrait-il développer au sein de votre collectivité ? (Plusieurs réponses possibles) »

Base : élus estimant qu'il faut renforcer l'accueil collectif sur leur commune

| | En % |
|---|-------|
| Crèches municipales ou intercommunales | 78 % |
| Crèches associatives | 13 % |
| Haltes-garderies municipales ou intercommunales | 11 % |
| Micro-crèches | 9 % |
| Jardins d'enfants | 4 % |
| Crèches parentales | 1 % |
| Crèches familiales | 1 % |
| Crèches d'entreprise | 1 % |
| Autres | 1 % |
| Ne sait pas | 0 % |
| Total | 121 % |

3 - Le niveau de réponses aux besoins « atypiques »

Si l'offre est globalement, et pour une large majorité des élus, jugée adaptée ou quasi adaptée à la demande, cela ne signifie pas qu'elle permette de répondre à la totalité des attentes qui peuvent s'exprimer. Du point de vue des élus, certaines familles continuent en effet, du fait de leur situation particulière, de rencontrer de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil, y compris lorsque le dispositif est jugé globalement adapté aux besoins³.

Concernant les familles travaillant en horaires atypiques (tôt le matin ou tard le soir), 45 % des élus interrogés déclarent que ces familles connaissent de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil pour leur enfant. La part des élus observant ces difficultés varie peu selon la taille de commune (44 % des moins de 2 000 habitants considèrent que les familles travaillant en horaires atypiques ont de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil contre 48% des 10 000 habitants et plus).

³ A titre d'exemple, 36 % des élus jugeant que sur leur territoire l'offre est adaptée aux besoins estiment que cette même offre répond mal aux familles ayant des besoins d'accueil atypiques.

En deçà de 10 000 habitants, les problèmes posés par les horaires atypiques sont assez peu « pris en compte » dans les actions développées par les collectivités. Les moins de 10 000 habitants identifient assez bien le problème mais ne semblent pas disposer des leviers ou de l'ingénierie nécessaire pour trouver une solution à ces demandes particulières. Il semble par ailleurs que le nombre de familles potentiellement concernées soit parfois trop restreint pour justifier de la mise en œuvre d'une action spécifique (en particulier d'une extension des horaires d'accueil).

Au-delà de 10 000 habitants, les horaires atypiques sont mieux pris en compte, ou font tout du moins l'objet d'une réflexion spécifique. Plus de quatre élus sur dix (7 sur 10 pour les 50 000 habitants) déclarent avoir mis en place des actions ad-hoc pour répondre aux besoins induits par les horaires décalés. Il s'agit presque exclusivement, soit, d'extension des horaires au sein des équipements d'accueil collectif, soit d'une mobilisation des assistantes maternelles pré-identifiées comme susceptible d'accueillir sur des horaires élargis. On pourra également à la marge citer l'expérimentation d'accueil au sein des RAM sur des horaires tardifs. Cette problématique n'est cependant jugée véritablement prioritaire qu'au sein des collectivités de plus de 50 000 habitants (50 % de ces collectivités ont fait des horaires atypiques un enjeu prioritaire contre 12 % des 10 000 à 50 000 habitant, et moins de 3 % des moins de 10 000 habitants).

❶ Au sein de votre collectivité, les familles ayant des horaires de travail atypiques (qui commencent tôt ou qui finissent tard le soir) rencontrent-elles de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil adaptée à leurs besoins ?

❷ Au cours des 4 dernières années, votre collectivité a-t-elle mis en place des solutions pour les familles travaillant en horaires atypiques ?

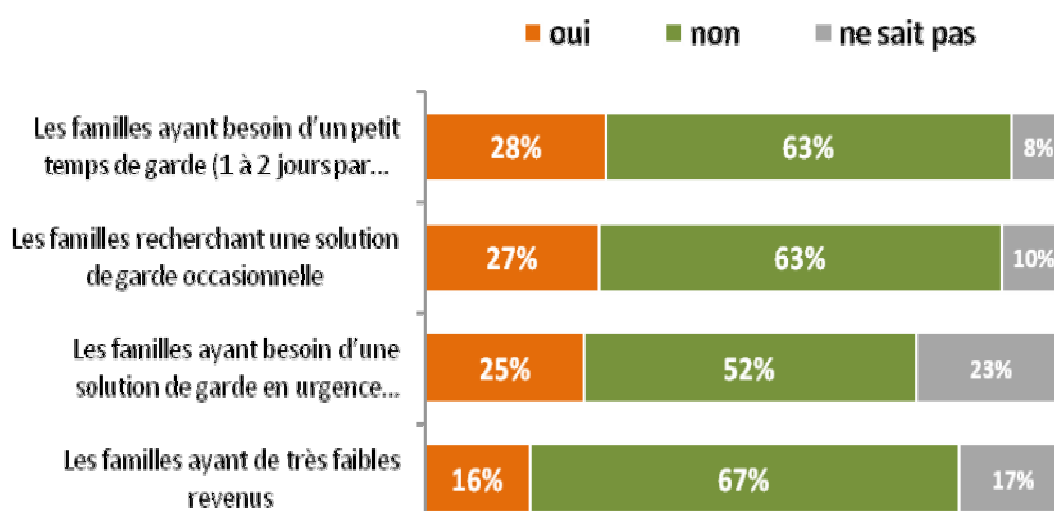
❸ Durant ces 4 dernières années, quelles ont été les priorités de votre collectivité en matière de politique de la petite enfance ? (Spontané, Plusieurs réponses possibles)

| | Population | | | | Total |
|--|--------------------------|------------------------------|---|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 hab. | 10 000 hab. à moins de 50 000 habitants | 50 000 habitants et plus | |
| ❶ % d'élus estimant que les familles ayant des horaires atypiques rencontrent de fortes difficultés | 44 % | 49 % | 47 % | 57 % | 45 % |
| ❷ % d'élus ayant engagé des actions au cours des 4 dernières années en faveur des familles ayant des horaires atypiques | 12 % | 21 % | 44 % | 71 % | 14 % |
| ❸ % d'élus estimant que la réponse aux besoins spécifique des familles travaillant en horaires atypiques est une priorité pour la collectivité | 3 % | 1 % | 12 % | 50 % | 3 % |

4 - La réponse aux autres besoins « non classiques »

Habituellement, les familles recherchant des solutions d'accueil de manière occasionnelle, sur des petits temps de garde ou en urgence ont des difficultés pour trouver une offre adaptée à leurs besoins. Disons-le d'emblée, ces problématiques sont assez mal identifiées par les élus qui semblent avant tout se préoccuper de répondre à la demande dans sa configuration la plus classique (demande de garde régulière émanant de parents actifs). Moins d'un élu sur quatre estime en effet que ces familles rencontrent potentiellement de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil.

« Au sein de votre collectivité, les familles suivantes rencontrent-elles de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil adaptée à leurs besoins ? »



On observe sur ces questions très peu de différences selon la taille de commune. On pourra à la marge constater que les difficultés d'accès à des solutions d'accueil sur des petits temps de garde semblent plus fréquentes en zone rurale (30 % des élus des communes de moins de 2 000 habitants contre 18 % des 2 000 à 10 000 habitants et 21 % des plus 10 000 habitants jugent que les familles recherchant un petit temps de garde sont en difficultés).

Les écarts d'appréciation dépendent en fait davantage de la configuration de l'offre locale que de la taille de communes. Les élus appartenant à des collectivités dotées d'accueils collectifs sont en effet nettement plus enclins à considérer que l'offre est en capacité de répondre aux demandes atypiques (petit temps de garde, garde occasionnelle, garde à prix accessible). Pour les familles résidant sur les territoires non dotés d'accueil collectif et recherchant autre chose qu'un mode de garde régulier, les solutions paraissent plus incertaines, tout du moins si l'on se base sur le point de vue des élus interrogés.

Au sein de votre collectivité, les familles ayant besoin d'une solution d'accueil occasionnelle rencontrent-elles de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil adaptée à leurs besoins ?

| | Accueil collectif pour les moins de 3 ans | | Total |
|--------------------------------|---|---|-------------|
| | Accueil collectif sur la commune | Commune uniquement dotée d'accueil individuel | |
| Fortes difficultés | 25 % | 30 % | 27 % |
| Pas de forte difficulté | 71 % | 49 % | 63 % |
| Ne sait pas | 4 % | 21 % | 10 % |
| % | 100 % | 100 % | 100 % |

Au sein de votre collectivité, les familles ayant besoin d'un petit temps de garde (un à deux jours par semaine régulièrement) rencontrent-elles de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil adaptée à leurs besoins ?

| | Accueil collectif pour les moins de 3 ans | | Total |
|--------------------------------|---|---|-------------|
| | Accueil collectif sur la commune | Commune uniquement dotée d'accueil individuel | |
| Fortes difficultés | 20 % | 42 % | 28 % |
| Pas de forte difficulté | 74 % | 45 % | 63 % |
| Ne sait pas | 6 % | 13 % | 8 % |
| % | 100 % | 100 % | 100 % |

Au sein de votre collectivité, les familles ayant de très faibles revenus rencontrent-elles de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil adaptée à leurs besoins ?

| | Accueil collectif pour les moins de 3 ans | | Total |
|--------------------------------|---|---|-------------|
| | Accueil collectif sur la commune | Commune uniquement dotée d'accueil individuel | |
| Fortes difficultés | 12 % | 24 % | 16 % |
| Pas de forte difficulté | 77 % | 50 % | 67 % |
| Ne sait pas | 12 % | 26 % | 17 % |
| % | 100 % | 100 % | 100 % |

Les limites ou les contraintes associées à l'accueil individuel sont ici en cause. Les assistantes maternelles sont en effet économiquement assez peu intéressées par l'accueil des enfants sur de courtes périodes ou de façon occasionnelle, de sorte qu'en l'absence d'accueil collectif (qui répond pour partie à ces besoins), les familles peuvent se trouver en difficulté. En outre, la garde individuelle se révèle, dans certains cas, assez onéreuse pour les foyers modestes en regard des coûts induits par les accueils municipaux.

5 - La prise en compte des problématiques économiques et des situations familiales contraintes

Seuls 16 % des élus estiment que les familles ayant de très faibles revenus rencontrent de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil. La précarité économique n'est donc pas de manière évidente identifiée par les élus comme un frein à l'accès à un mode de garde. Ce sentiment d'absence de difficulté induite par la précarité semble se traduire dans un certain nombre de cas par une absence de mesure spécifique en faveur des familles ayant de faibles revenus. A titre d'exemple, 63 % des élus déclarent qu'ils n'ont pas fait le choix de donner la priorité aux familles précaires pour ce qui concerne l'obtention d'une place en crèche municipale. Les plus 50 000 habitants prennent plus souvent en compte cette problématique mais l'on reste toutefois loin des 100 %.

Concernant les établissements d'accueil collectif financés par votre collectivité, votre collectivité a-t-elle fait le choix de donner la priorité aux familles ayant de faibles revenus ?

| | Population | | | | Total |
|-------------|--------------------------|-----------------------------------|---|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 hab. à moins de 50 000 habitants | 50 000 habitants et plus | |
| Oui | 28 % | 32 % | 38 % | 64 % | 29 % |
| Non | 63 % | 65 % | 55 % | 36 % | 63 % |
| Ne sait pas | 9 % | 3 % | 6 % | 0 % | 8 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

De la même manière, les familles monoparentales ne font pas majoritairement l'objet d'une attention spécifique et ne sont pas de facto prioritaires pour obtenir une place en accueil collectif (seules 28 % des collectivités disposant d'un accueil collectif priorisent les foyers monoparentaux).

Concernant les établissements d'accueil collectif financés par votre collectivité, votre collectivité a-t-elle fait le choix de donner la priorité aux familles monoparentales ?

| | Population | | | | Total |
|-------------|--------------------------|-----------------------------------|---|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 hab. à moins de 50 000 habitants | 50 000 habitants et plus | |
| Oui | 26 % | 30 % | 46 % | 86 % | 28 % |
| Non | 59 % | 65 % | 49 % | 14 % | 59 % |
| Ne sait pas | 15 % | 5 % | 5 % | | 13 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

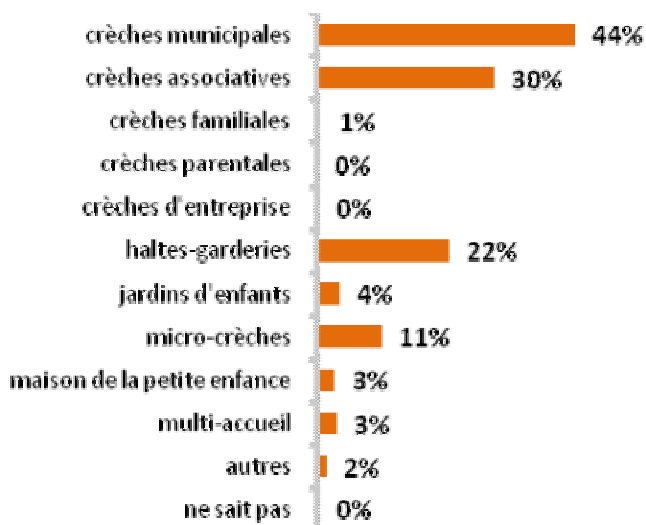
1 - Les priorités en matière de politique de la petite enfance

Quatre principaux enseignements peuvent être tirés de l'analyse des priorités fixées par les collectivités en matière de politique de la petite enfance sur les quatre dernières années.

① - **Le premier enseignement tient à l'importance accordée au développement de l'offre d'accueil en structure collective.** 37 % des élus déclarent avoir fait de ce développement leur priorité. Ce choix semble s'être traduit dans les faits puisque 40 % des collectivités entre 2 000 et 50 000 habitants et 93 % des plus de 50 000 habitants déclarent avoir créé de nouveaux accueils collectifs durant ces quatre dernières années. Ce développement s'est centré sur la création de structures municipales et familiales.

| | Population | | | | Total |
|--|--------------------------|-----------------------------------|---|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 hab. à moins de 50 000 habitants | 50 000 habitants et plus | |
| Aucun accueil collectif | 39 % | 19 % | 0 % | 0 % | 36 % |
| Création d'accueil collectif durant les quatre dernières années | 24 % | 40 % | 48 % | 93 % | 26 % |
| Pas de création d'accueil collectif ces 4 dernières années, mais accueil existant sur la commune | 37 % | 41 % | 52 % | 7 % | 38 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

« Ces places créées en accueil collectif concernent quel type de structure ? »
(Plusieurs réponses possibles)



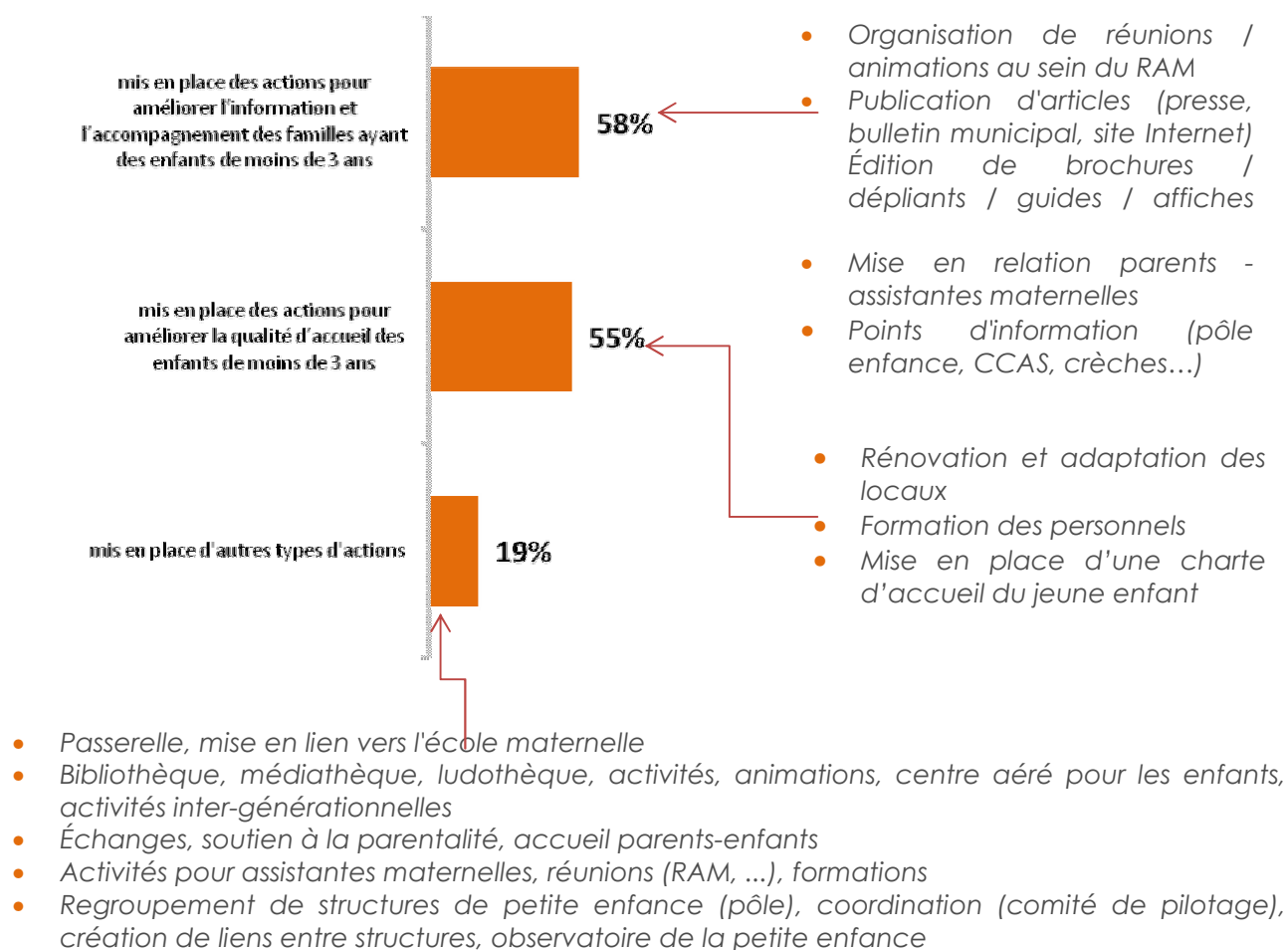
② Le deuxième tient à la volonté des communes d'organiser, de professionnaliser et de structurer l'offre d'accueil individuel sur leur commune. 40 % des élus déclarent avoir mis en place des actions visant à promouvoir la garde individuelle. Ces actions ont été le plus souvent mises en œuvre et pilotées depuis le RAM avec pour objectif d'organiser cette offre d'accueil, de la rendre plus lisible pour les familles, de mieux en évaluer le potentiel et d'améliorer la qualité d'accueil des enfants :

- ★ « On a d'abord fait une large information en direction des assistantes maternelles. L'objectif était de mieux les connaître, car il y avait des assistantes maternelles que l'on ne connaissait pas. Et il y en a de plus en plus sur la commune. Pour le moment elles travaillent un peu de manière isolée ».
- ★ « On a créé, actualisé et diffusé la liste des assistantes maternelles. Ce qui est nouveau parce qu'avant les familles ne savaient pas trop où s'adresser. »
- ★ « Nous avons essayé d'encourager l'adhésion au RAM, et surtout essayé de coordonner les assistantes maternelles et le RAM pour mieux communiquer en direction des familles et mieux les aider. »
- ★ « On a mis en place via le RAM des actions d'accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles. On a notamment échangé en commun sur les activités à proposer aux enfants et sur l'amélioration de la qualité d'accueil. On a aussi voulu mettre en place des réunions d'information au sein du RAM à l'intention des familles.

- ★ « *On a travaillé avec les assistantes maternelles à la rédaction d'une charte d'accueil du jeune enfant.* »
- ★ « *On a mis en place des animations avec le RAM : éveil psychomoteur par projet et séances thématiques avec des professionnels de la petite enfance. On a aussi mis en place une information en direction des assistantes maternelles* ».
- ★ « *Nous avons cherché à mieux coordonner le RAM et les assistantes maternelles pour faire face aux situations atypiques et urgentes* ».
- ★ « *On a voulu mettre en place une démarche qualité pour rassurer les familles* ».
- ★ « *On a voulu aussi que les assistantes maternelles puissent de temps en temps aller dans les crèches* ».

③ Le troisième enseignement tient à l'importance prise par l'optimisation de la qualité de services. Les résultats montrent assez nettement une prise en compte plus élargie, plus extensive, des problématiques associées aux politiques enfance. Les communes ne réfléchissent plus uniquement « nombre de places et équipements », elles prennent en compte les questions d'information et d'accompagnement des parents (58 % des collectivités), travaillent la question de l'accueil des enfants et de leur épanouissement (55 % des collectivités), réfléchissent les projets éducatifs d'établissements, mettent en réseau les différents équipements présents sur la ville (passerelles avec l'école, la ludothèque, le centre de loisirs...), coordonnent les différents modes de garde.

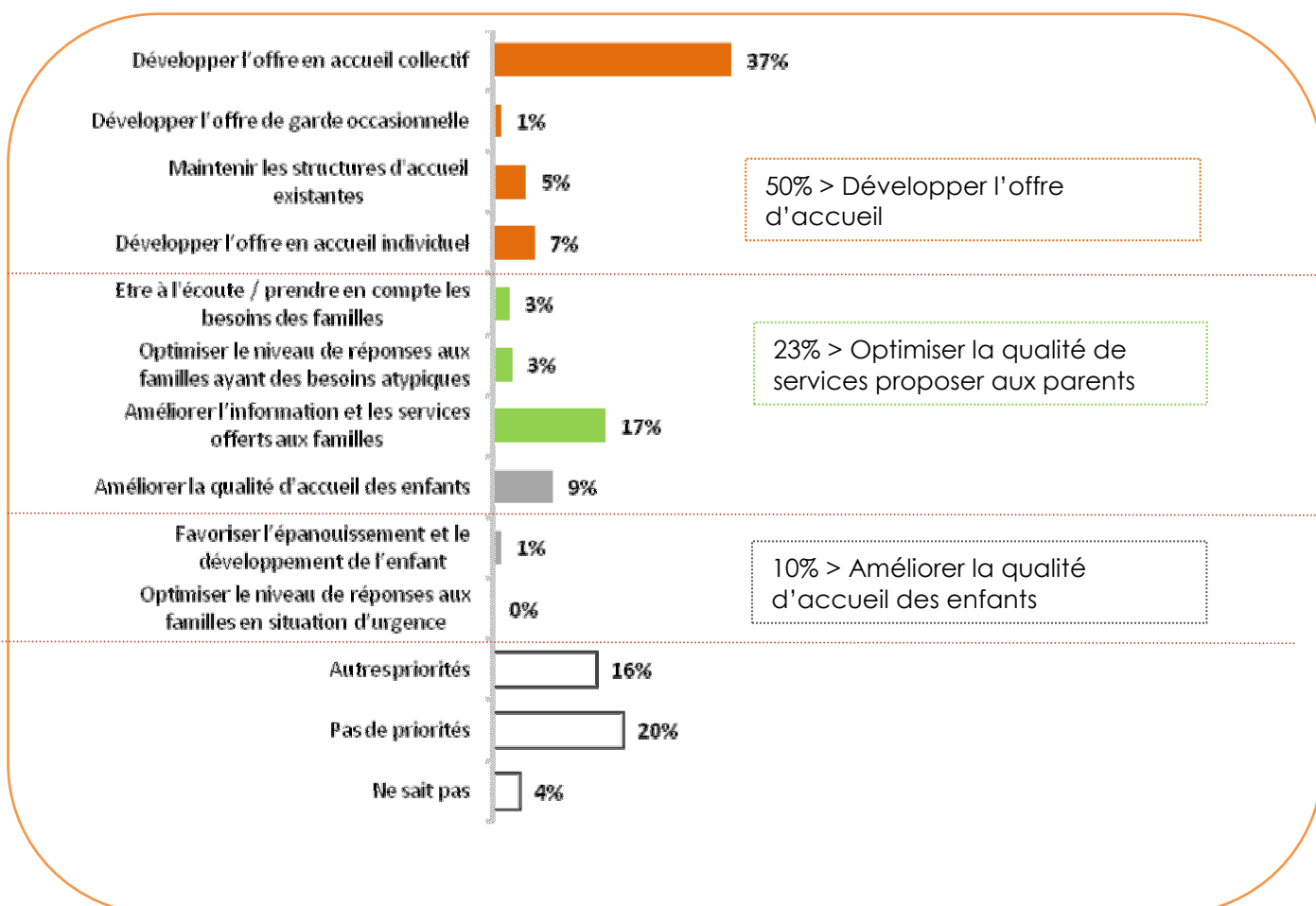
« Au cours des quatre dernières années, votre collectivité a-t-elle... » - Réponse OUI



Ces résultats démontrent une maturité plus forte des collectivités dans le domaine de l'enfance, en particulier au sein des collectivités atteignant une taille critique leur permettant de se doter d'un service enfance ou de moyens humains dédiés à cette problématique.

④ **Le quatrième enseignement tient à faiblesse des thématiques et des préoccupations à caractère social dans les actions développées par les collectivités.** L'insertion professionnelle et sociale des familles, le soutien à la parentalité, la réduction des inégalités en matière d'accès aux solutions de garde restent assez peu présents parmi les priorités et les actions évoquées par les élus lors de l'enquête. Ces résultats renvoient à un constat plus général quant à l'appréhension des politiques de la petite enfance par les élus. Celles-ci restent d'abord comprises, abordées et traitées comme des politiques de services à destination des familles, et plus précisément comme des politiques de services dédiés aux familles en emploi. Il faut passer la barre des 10 000 habitants pour que la dimension sociale des politiques de la petite enfance soit prise en compte de manière plus systématique, en particulier sous l'angle de la question des horaires atypiques et des accueils d'urgence (cf. tableau page suivante).

« Durant ces quatre dernières années, quelles ont été les priorités de votre collectivité en matière de politique de la petite enfance ? » (Spontané, Plusieurs réponses possibles)



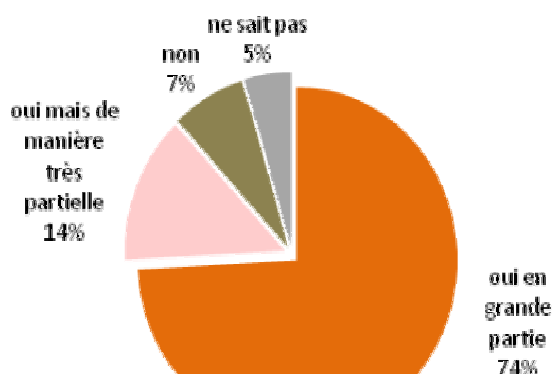
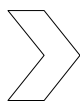
« *Durant ces quatre dernières années, quelles ont été les priorités de votre collectivité en matière de politique de la petite enfance ?* » (Spontané, Plusieurs réponses possibles)

| | Population | | | Total |
|--|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|------------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| Développer l'offre en accueil collectif | 36 % | 43 % | 57 % | 37 % |
| Développer l'offre en accueil individuel | 7 % | 3 % | 15 % | 7 % |
| Améliorer l'information et les services offerts aux familles | 15 % | 34 % | 33 % | 17 % |
| Améliorer la qualité d'accueil des enfants | 8 % | 19 % | 31 % | 9 % |
| Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant | 1 % | 5 % | 6 % | 1 % |
| Optimiser le niveau de réponses aux familles ayant des besoins atypiques | 3 % | 1 % | 17 % | 3 % |
| Optimiser le niveau de réponses aux familles en situation d'urgence | | | 10 % | 0 % |
| Développer l'offre de garde occasionnelle | 1 % | 4 % | 9 % | 1 % |
| Maintenir les structures d'accueil existantes | 5 % | 3 % | 4 % | 5 % |
| Etre à l'écoute / prendre en compte les besoins des familles | 2 % | 8 % | 7 % | 3 % |
| Autres priorités | 16 % | 13 % | 16 % | 16 % |
| Pas de priorité | 22 % | 6 % | 5 % | 20 % |
| Ne sait pas | 5 % | 2 % | | 4 % |
| Total | 121 % | 141 % | 209 % | 125 % |

2 - Les réussites et les limites de la politique de la petite enfance

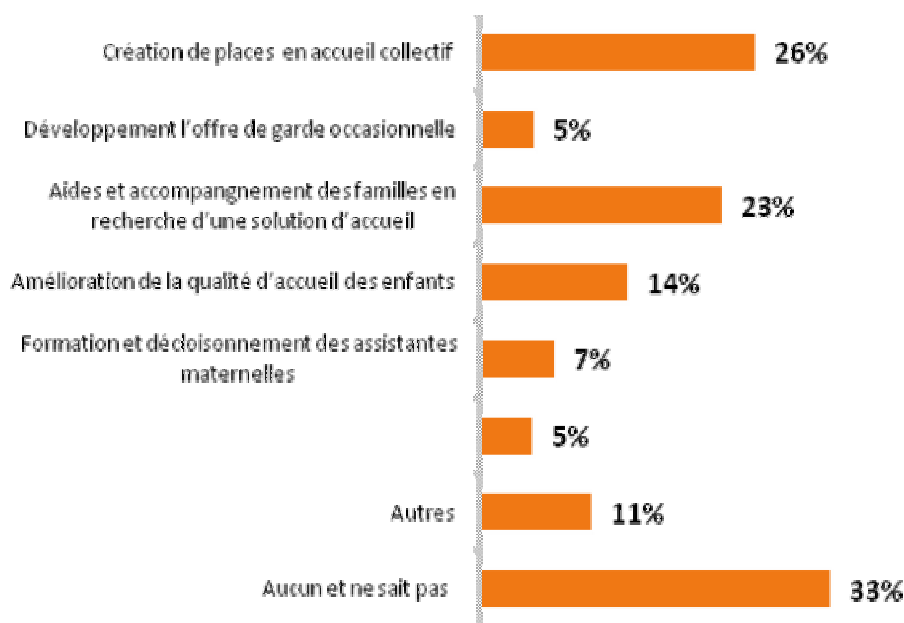
Les élus ont très majoritairement le sentiment d'avoir pu atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés. 74 % pensent que les actions qu'ils ont engagées ont permis, en grande partie, de répondre aux besoins des familles (seuls 21 % pensent qu'elles n'ont pas permis de répondre aux besoins repérés).

« D'une manière générale, avez-vous le sentiment que les actions engagées ont permis de répondre aux besoins des familles ayant des enfants des moins de 3 ans ? »



Parmi les actions les plus satisfaisantes, les élus évoquent principalement : la création de places en accueil collectif, l'aide et l'accompagnement apportés aux familles en recherche d'une solution de garde et l'attention portée à la qualité d'accueil des enfants. Encore une fois la dimension sociale reste faiblement évoquée. Seuls 5 % des élus expriment leur satisfaction vis-à-vis des actions développées en direction des familles en difficulté ou en situation d'urgence. Enfin, même si elles ne font pas partie des plus citées, il est intéressant de souligner l'intérêt porté aux actions engagées pour soutenir la mise en réseau et la formation des assistantes maternelles (7 % des élus évoquent ces actions parmi les plus satisfaisantes des quatre dernières années).

« Dans quels domaines avez-vous le sentiment que les actions engagées ont été particulièrement satisfaisantes ? » (Spontané, Plusieurs réponses possibles)



3 - La perception des partenariats avec la Caf sur les quatre dernières années

69 % des communes ont mobilisé les compétences de la Caf lors de l'élaboration de leur programme d'actions. A partir de 2 000 habitants, ce recours aux compétences de la Caf devient quasi systématique (90 % des communes mobilisent les compétences de la Caf).

« Lors de l'élaboration de votre programme d'actions, avez-vous mobilisé les compétences... » - Réponse OUI

Base collectivités ayant élaboré un programme d'action.

| | Population | | | Total |
|-------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| Oui | 65 % | 90 % | 96 % | 69 % |
| Non | 28 % | 6 % | 2 % | 25 % |
| Ne sait pas | 7 % | 4 % | 2 % | 7 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Les rares communes ne faisant pas appel aux services de la Caf sont soit des communes qui ont délégué leur compétence petite enfance à l'échelle intercommunale, soit des communes qui vont déléguer, soit des communes qui considèrent que les besoins des familles ayant des enfants de moins de 4 ans sont couverts sur leur territoire.

- « *Tout ce qui concerne la petite enfance cela va se passer au niveau de la communauté de communes. Donc on ne mobilise plus directement les compétences de la Caf. C'est la communauté qui s'en charge, c'est elle qui a la compétence et les moyens désormais* »
- « *Maintenant tout se fait au niveau de l'intercommunalité nous n'avons plus de contact direct avec la Caf* ».
- « *Pour le moment on ne l'a pas mobilisée, mais je pense qu'on le fera plus tard avec la future intercommunalité* ».
- « *Pour le moment c'est vrai que l'on ne s'est pas rapproché de la Caf. C'est aussi parce que notre idée c'est plutôt de voir cela directement avec la communauté de communes dans quelques années* ».
- « *On n'a pas été sollicité par la Caf et on ne l'a pas sollicitée non plus. Pour le moment on se débrouille (...) De toute façon il n'y a pas vraiment de besoins sur un territoire comme le nôtre* ».

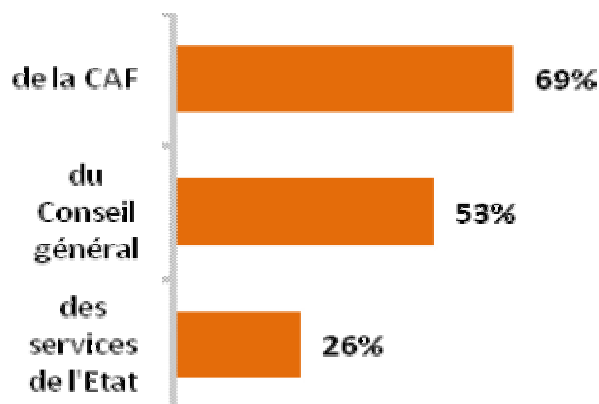
A la marge, certaines communes parmi les plus petites, estiment que les contraintes collaboratives avec la Caf sont trop fortes en regard : des enjeux, de la plus-value et des ressources de la collectivité. Elles renoncent donc à solliciter les services de la Caf en conseil et accompagnement.

- ⇒ « *Quand on a fait notre étude il y a huit ans, les contraintes exigées par la Caf étaient trop lourdes par rapport à leur investissement financier. Donc maintenant la Caf on...* »
- ⇒ « *C'était compliqué la dernière fois ... donc nous n'avons pas réitéré la demande* ».

Outre les services de la Caf, les collectivités mobilisent, ou plus exactement consultent, les services des Conseils généraux et dans une moindre mesure de l'Etat.

« Lors de l'élaboration de votre programme d'actions, avez-vous mobilisé les compétences... » - Réponse OUI

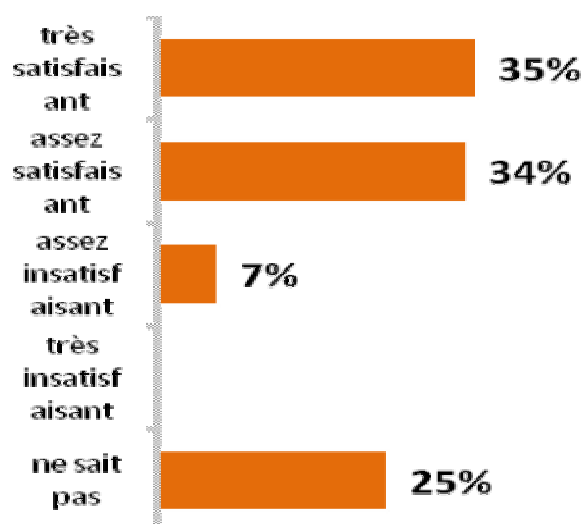
Base collectivités ayant élaboré un programme d'action



La satisfaction des élus vis-à-vis de leur partenariat avec la Caf est forte (cf. verbatims page suivante) et dominante (cf. graphe ci-dessous), 35 % se déclarent très satisfaits et peu s'expriment en insatisfaction (7 %).

« S'il fallait juger globalement votre partenariat avec la Caf en ce qui concerne la définition de priorités et l'aide à la mise en œuvre des programmes d'actions, vous diriez qu'il s'agit d'un partenariat... »

Base : Ensemble de l'échantillon



La satisfaction des élus se construit essentiellement sur la qualité de services proposés par la Caf (compétence, qualité relationnelle et réactivité).

Pour quelles raisons êtes-vous satisfait de votre partenariat avec la Caf ?

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Disponibilité / réactivité | 35 % |
| Compétence | 31 % |
| Relationnel | 20 % |
| Écoute | 13 % |
| Suivi / accompagnement | 12 % |
| Aide financière | 8 % |

- *« On reçoit des informations adaptées, pointues. On a affaire à des gens compétents ».*
- *« Les gens de la Caf sont très à l'écoute, ils répondent vraiment et trouvent toujours des solutions ».*
- *« Ce sont des personnes « ressources » donc très disponibles et réactives. On a été très bien suivi et conseillé ».*
- *« Ce sont des personnes très compétentes, elles savent de quoi elles parlent ».*
- *« Quand on a eu besoin d'informations, la Caf s'est dérangée un soir de 21 h à 23 h pour une réunion d'informations ».*
- *« On n'a pas besoin de demander, la Caf devance nos attentes ».*
- *« On a toujours de bons échos, le partenariat est exemplaire, tout le monde s'entend bien ».*
- *« Rien à dire, ils sont toujours présents ».*
- *« A chaque fois qu'on leur téléphone, ils sont à l'écoute et disponibles ».*
- *« On a de la chance, les interlocuteurs sont très disponibles ».*
- *« Quand on les appelle, ils sont bien disponibles, ils se dérangent s'il le faut ».*
- *« Ils nous aident financièrement et en nous prodiguant des conseils ».*
- *« On sent la volonté de nous apporter toujours de nouvelles idées, le suivi est très bien ».*
- *« A chaque fois qu'on a appelé, on a été bien orienté ».*
- *« Les contacts pris, réactivité des réponses ».*

Reste quelques très rares élus (7 %) pour évoquer la complexité des contrats, leur instabilité, le manque de souplesse et de soutien financier et parfois une forme de désengagement de la Caf.

- ♦ « *Il faut boucher nous-mêmes les trous dans le budget, c'est technocratique, c'est n'importe quoi* ».
- ♦ « *Ils changent trop souvent leurs règles, on a la crainte budgétaire* ».
- ♦ « **Parfois, ils nous embrouillent avec nos questions** ».
- ♦ « *Pour tout ce qui est administratif, c'est lourd, et il y a la baisse des financements* ».
- ♦ « *C'est nébuleux au niveau financier entre nos budgets et les demandes de la Caf* ».
- ♦ « *Les techniciens ont des difficultés à interpréter les textes de la Cnaf et sont submergés par le travail. Ils nous informent et se contredisent parfois* ».
- ♦ « *La Caf ne communique pas entre leurs services, et à mon niveau, on n'est que sur du quantitatif : la qualité d'accueil, on n'en parle plus* ».

Plus la taille de commune augmente, plus la satisfaction à l'égard de la Caf est franche (60 % des élus exerçant au sein des collectivités de plus 10 000 habitants se déclarent très satisfaits de leur collaboration avec la Caf contre 32 % des élus exerçant au sein de collectivités de moins de 2 000 habitants).

La moindre satisfaction des élus appartenant aux petites communes ne traduit pas une défiance vis-à-vis de la Caf mais une distance à l'égard d'une institution qu'ils connaissent assez mal et vis-à-vis de laquelle ils peinent à se faire une opinion (27 % n'ont pas d'opinion sur la qualité de leur partenariat avec la Caf).

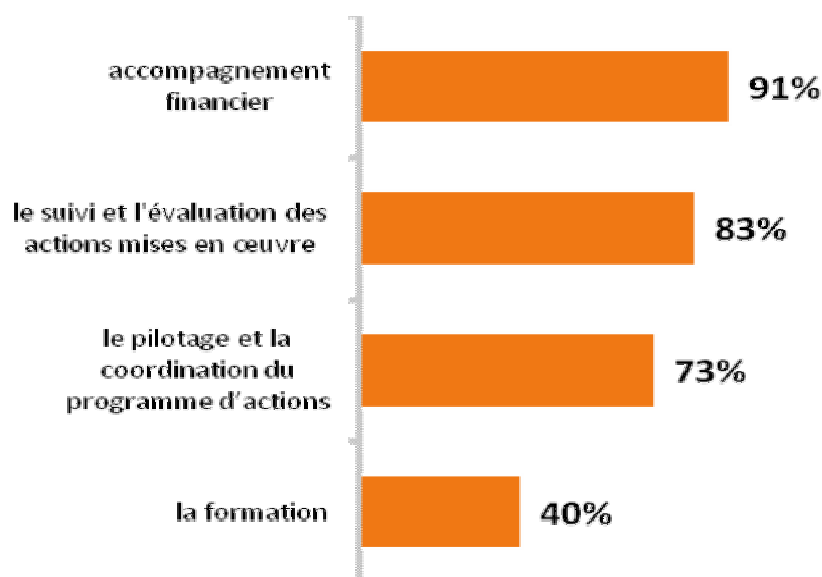
« S'il fallait juger globalement votre partenariat avec la Caf en ce qui concerne la définition de priorités et l'aide à la mise en œuvre des programmes d'actions, vous diriez qu'il s'agit d'un partenariat... »

Base : Ensemble de l'échantillon

| | Population | | | Total |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------------|---------------------|------------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 hab. et plus | |
| Très satisfaisant | 32 % | 51 % | 60 % | 35 % |
| Assez satisfaisant | 34 % | 33 % | 34 % | 34 % |
| Assez insatisfaisant | 7 % | 5 % | 2 % | 7 % |
| Ne sait pas | 27 % | 11 % | 3 % | 25 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

L'intervention de la Caf dépasse largement le cadre de son appui financier. Dans plus de sept cas sur dix, lorsque les communes font appel à la Caf, elles mobilisent ses compétences dans le domaine du suivi et de l'évaluation, du pilotage et de la coordination des programmes d'actions.

« La Caf vous a-t-elle accompagné sur les points suivants ? » - Réponse OUI



La taille de la commune n'a pas d'incidence tangible sur les compétences Caf mobilisées par les collectivités.

« La Caf vous a-t-elle accompagné sur les points suivants ? » - Réponse OUI

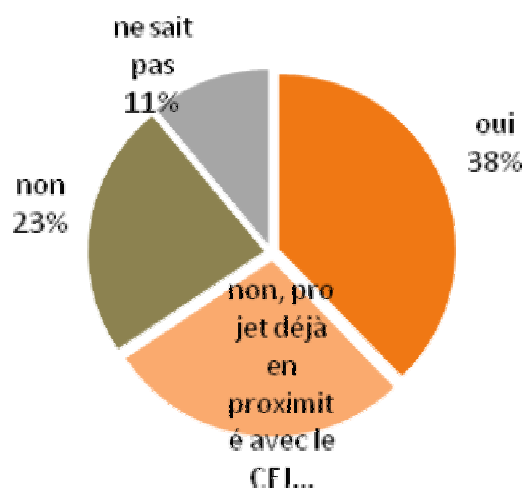
| | Population | | | Total |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| Accompagnement financier | 91 % | 93 % | 100 % | 83 % |
| Suivi et évaluation | 83 % | 82 % | 93 % | 11 % |
| Pilotage et coordination | 73 % | 75 % | 75 % | 73 % |
| Formation | 38 % | 47 % | 50 % | 40 % |

Base - Collectivités ayant mobilisé les compétences de la Caf lors de l'élaboration de leur programme d'actions

1 - L'incidence du CEJ sur les projets municipaux

La captation des financements adossés au CEJ est souvent comprise par les élus comme un préalable indispensable à l'engagement d'une politique de la petite enfance à la hauteur des besoins du territoire. De ce point de vue, il n'est pas surprenant que 38 % des élus déclarent avoir réorienté leur projet municipal pour se rapprocher des objectifs du CEJ. Ces compromis demandés aux élus lors de l'élaboration de leur programme d'actions ne suscitent pas de défiance ou d'agacement de la part des collectivités qui en acceptent en général les raisons et se rangent aux conseils apportés par la Caf.

« *Avez-vous réorienté votre projet municipal ou intercommunal pour vous rapprocher des objectifs du CEJ ?* »



Les croisements montrent que ce travail de mise en cohérence est plus fréquent au sein des petites communes (45 % ont réorienté leur projet contre moins de 20 % des communes de plus de 10 000 habitants). Pour les autres la convergence semble se faire d'elle-même sans qu'il soit besoin de réinterroger au fond le projet.

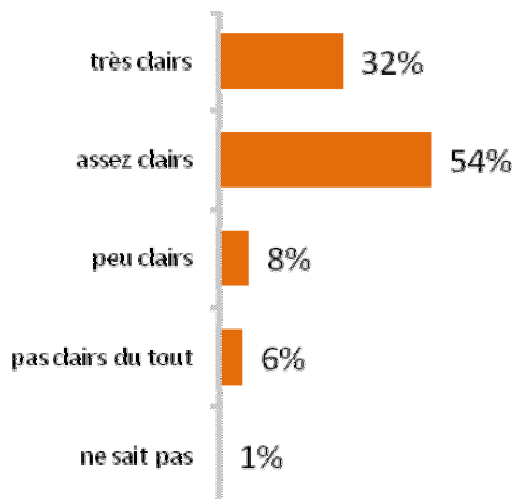
| | Population | | | Total |
|---|--------------------------|------------------------------|---------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 hab. | 10 000 hab. et plus | |
| Oui | 45 % | 13 % | 16 % | 38 % |
| Non, votre projet était déjà en proximité avec les objectifs du CEJ | 14 % | 82 % | 51 % | 28 % |
| Non | 29 % | 1 % | 26 % | 23 % |
| Ne sait pas | 13 % | 4 % | 6 % | 11 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

2 - Clarté et lisibilité du Contrat Enfance Jeunesse

Comparativement à ce qui pouvait être observé en 2008, les élus semblent avoir assez bien compris et identifié les grands objectifs du CEJ. Les finalités du contrat sont jugées claires par 86% des élus ayant contractualisé et ce, indépendamment de la taille de commune ou des modalités d'organisation de la compétence enfance.

« *Les objectifs du CEJ vous semblent-ils... ?* »

Base - Collectivités dotées d'un CEJ



« *Les objectifs du CEJ vous semblent-ils... ?* »

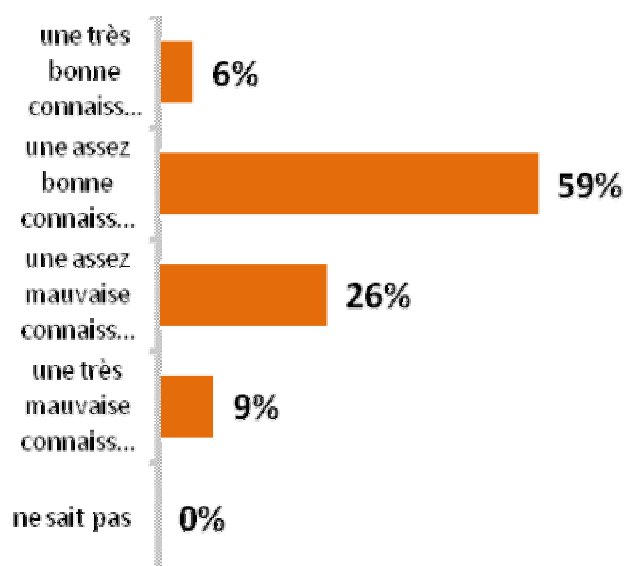
Base - Collectivités dotées d'un CEJ

| | Population | | | Total |
|--------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| Très clairs | 29 % | 44 % | 36 % | 32 % |
| Assez clairs | 56 % | 44 % | 57 % | 54 % |
| Peu clairs | 7 % | 9 % | 7 % | 8 % |
| Pas clairs du tout | 8 % | - | - | 6 % |
| Ne sait pas | - | 3 % | - | 1 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Si les objectifs apparaissent clairs, les modalités de mise en œuvre concrètes du Contrat sont parfois plus difficiles à comprendre pour les élus, notamment concernant l'identification des actions finançables au titre du CEJ (35 % des élus dotés d'un CEJ estiment qu'ils connaissent mal le type d'actions susceptibles d'être financées dans le cadre du contrat).

« *Avez-vous une très bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance du type d'actions finançables dans le cadre du CEJ ?* »

Base - Collectivités dotées d'un CEJ



Ces difficultés à identifier le périmètre du contrat sont plus fréquentes en zone rurale. 45 % des élus exerçant au sein des communes de moins de 2 000 habitants et ayant contractualisé disent qu'ils ont une mauvaise connaissance du type d'actions susceptibles d'être financées dans le cadre du CEJ. A partir de 2 000 habitants, le périmètre du contrat est mieux identifié : 9 élus sur 10 connaissent les actions susceptibles d'être couvertes par le CEJ.

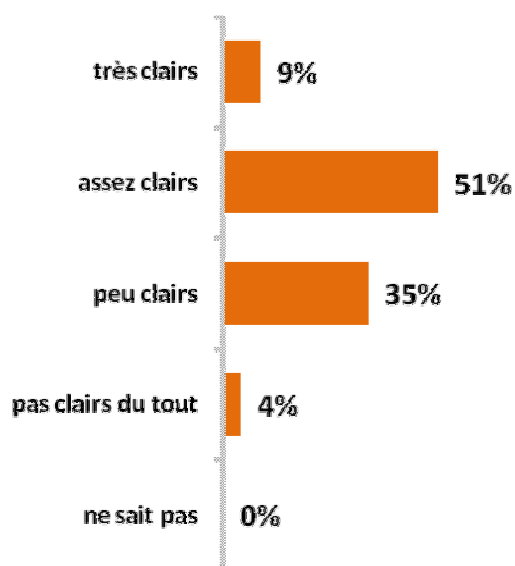
« Avez-vous une très bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance du type d'actions finançables dans le cadre du CEJ ? »

Base - Collectivités dotées d'un CEJ

| | Population | | | Total |
|-------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 hab. | 10 000 habitants et plus | |
| Très bonne connaissance | - | 25 % | 22 % | 6 % |
| Assez bonne | 58 % | 62 % | 67 % | 59 % |
| Assez mauvaise | 32 % | 8 % | 9 % | 26 % |
| Très mauvaise | 11 % | 2 % | 2 % | 9 % |
| Ne sait pas | - | 2 % | - | 0 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Si l'on raisonne uniquement sur le segment des 2 000 habitants et plus, les objectifs et les actions finançables dans le cadre du CEJ sont, aujourd'hui compris et appropriés par les élus. Les choses sont en revanche moins avancées pour ce qui concerne la compréhension des critères pris en compte dans le financement des actions. 39 % des élus jugent ces critères « peu clairs » ou « pas du tout clairs ».

« *Les critères pris en compte dans le financement de ces actions sont selon vous...* »



Cette absence de clarté concernant les critères est ressentie par toutes les collectivités, y compris les plus de 10 000 habitants (24 % des plus de 10 000 habitants considèrent les critères pris en compte dans le financement peu ou pas clairs).

« *Les critères pris en compte dans le financement de ces actions sont selon vous...* »

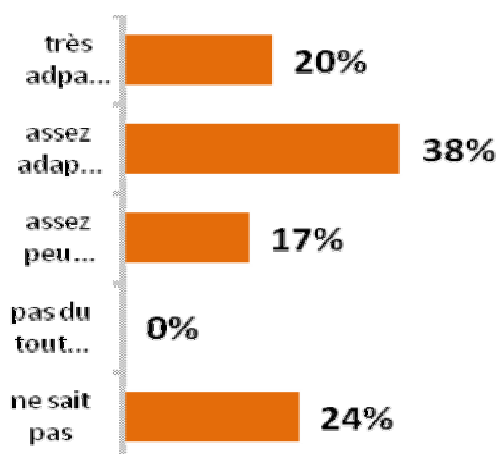
| | Population | | | Total |
|--------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| Très clairs | 8 % | 12 % | 18 % | 9 % |
| Assez clairs | 47 % | 69 % | 58 % | 51 % |
| Peu clairs | 40 % | 17 % | 21 % | 35 % |
| Pas clairs du tout | 6 % | - | 3 % | 4 % |
| Ne sait pas | - | 3 % | - | 0 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

3 - L'adaptation des critères de financement aux politiques locales de la petite enfance

A partir de 2 000 habitants, 30 % des élus ayant contractualisé estiment que les critères pris en compte dans le CEJ sont peu adaptés aux objectifs de leur collectivité. La critique n'est pas unanime (plus de 50 % des élus sur cette même catégorie jugent ces critères très ou assez adaptés), mais elle est suffisamment récurrente pour être prise en compte.

« Ces critères vous semblent très adaptés, assez adaptés, assez peu adaptés ou pas du tout adaptés aux objectifs de votre collectivité ? »

Ensemble des communes dotées d'un CEJ



« Ces critères vous semblent très adaptés, assez adaptés, assez peu adaptés ou pas du tout adaptés aux objectifs de votre collectivité ? »

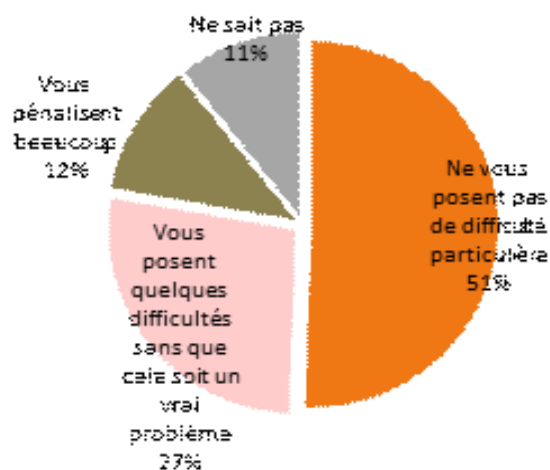
Ensemble des communes dotées d'un CEJ

| | Population | | | Total |
|---------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| Très adaptés | 23 % | 12 % | 8 % | 20 % |
| Assez adaptés | 37 % | 38 % | 50 % | 38 % |
| Assez peu adaptés | 14 % | 30 % | 30 % | 17 % |
| Pas du tout adaptés | - | 1 % | 3 % | 0 % |
| Ne sait pas | 26 % | 19 % | 8 % | 24 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Parmi les différentes critiques à l'encontre du CEJ, les problématiques suivantes reviennent de manière récurrente :

① - **Le surdimensionnement de l'offre d'accueil en collectif et les difficultés induites en matière de taux d'occupation.** 12 % des élus déclarent que les contraintes en matière d'occupation les pénalisent beaucoup et 27 % qu'elles leur posent des difficultés sans pour autant être un véritable problème. En lien avec ces ressentis, 11 % des communes et 13 % des intercommunalités déclarent que leur taux d'occupation est actuellement en dessous des objectifs négociés avec la Caf.

« Les contraintes associées au CEJ concernant notamment les taux d'occupation des structures d'accueil du jeune enfant... »



« Les contraintes associées au CEJ concernant notamment les taux d'occupation des structures d'accueil du jeune enfant... »

| | Population | | | Total |
|--|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 habitants et plus | |
| Ne vous posent pas de difficulté particulière | 53 % | 37 % | 55 % | 51 % |
| Vous posent quelques difficultés sans que cela soit un vrai problème | 23 % | 45 % | 29 % | 27 % |
| Vous pénalisent beaucoup | 11 % | 15 % | 16 % | 12 % |
| Ne sait pas | 13 % | 3 % | - | 11 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Un certain nombre d'élus mettent en cause la surestimation des besoins actuels ou à venir. Celle-ci semble liée soit aux diagnostics réalisés, soit à la fluctuation des effectifs d'enfants à accueillir. Cette surestimation met dans tous les cas en tension les collectivités et les insécurise sur le plan financier.

- *« C'est compliqué de tenir dans certaines clauses financières pour 4 ans. La commune voyait une augmentation du nombre d'enfants et il n'y a pas eu d'augmentation. Les autres élus ne comprennent pas pourquoi il y a eu baisse de financement, mais c'est parce que l'augmentation n'a pas eu lieu. »*
- *« Avec les problématiques du temps partiel et de la mobilité d'emploi, le critère de taux d'occupation devient difficile à gérer. On n'arrive pas à remplir les objectifs »*
- *« Il y a eu un défaut d'évaluation des objectifs malheureusement ».*
- *« On est passé de 120 à 54 enfants en 2010. Cette année, on est remonté à 70 enfants ».*
- *« Quand on fait le calcul, on ne sait pas le nombre d'enfants, donc ce n'est pas évident de prévoir. D'où les problèmes ».*
- *« Le problème c'est que l'on part sur des simulations qui ne sont pas très précises ».*
- *« Notre difficulté est dûe aux manques d'enfants sur les communes ».*
- *« Le problème c'est que l'offre d'assistantes maternelles est trop concurrente. Il y a trop d'assistantes maternelles par rapport à la demande générale et aujourd'hui la structure (crèche municipale) n'est pas assez fréquentée ».*
- *« Il suffit qu'un enfant soit absent pour tout déséquilibrer et l'amplitude horaire crée des taux faibles à l'accueil et à la fermeture ».*
- *« L'accueil est encore limité aux enfants de la commune. Cela va changer en 2012. Le taux d'occupation est faible très tôt le matin, à la fermeture et le mercredi après-midi ».*
- *« Il y a des exigences d'occupation auxquelles il nous est difficile de répondre. »*
- *« Problèmes des horaires d'accueil et de fermeture qui font baisser le taux d'occupation ».*
- *« Le problème c'est que l'on a un décalage avec la réalité (décalage entre le nombre d'enfants prévus et le nombre effectivement présent d'enfants) ».*
- *« Insuffisamment adaptés, parce qu'il y a un décalage entre l'offre d'accueil et la demande réelle ».*

② - En lien avec les critiques associées au taux d'occupation, la dimension trop quantitative de l'approche CEJ est également fréquemment évoquée. Du point de vue de certains élus, poser des contraintes de « remplissage » pour prendre un terme souvent utilisé s'opposerait aux enjeux de qualité d'accueil et d'épanouissement des enfants :

- ◆ « *Il y a un décalage entre les objectifs Caf de financiarisation et les objectifs de développement de l'enfant. Faire du chiffre cela ne suffit pas !* »
- ◆ « *Aujourd'hui le raisonnement se fait uniquement en termes d'actes, en termes de chiffres : c'est dommage car nous nous privilégions la qualité d'accueil* ».
- ◆ « *Les critères sont trop restrictifs. Il manque une véritable prise en compte de l'aspect social. C'est trop quantitatif !* »
- ◆ « *Il n'y a que du quantitatif, pas de qualitatif. Le qualitatif n'est plus pris en compte* ».
- ◆ « *Ils se désengage de l'aspect qualitatif* ».
- ◆ « *Attention, cela va devenir un hall de gare avec les taux de remplissage*».
- ◆ « *Ils sont essentiellement sur du quantitatif et pas du qualitatif, d'où un décalage entre ce qui devrait être fait et ce qui est financé* ».
- ◆ « *Entre les heures réelles, les heures facturées, les quotas d'occupation, il est difficile d'être au plus proche des besoins des familles* »

③ - Enfin de manière moins récurrente, certains élus s'inquiètent de « l'instabilité des critères de financement ». Ils ont le sentiment de porter la totalité des risques sans disposer de marges de manœuvre et sans avoir la main pour renégocier si besoin le contrat.

- « *Les critères sont changeants. On a donc une prise de risque un peu à l'aveugle* »
- « *On met en place des actions et après elles ne sont plus éligibles (...) Je sais qu'a priori certaines actions vont devenir non-éligibles. Si c'est le cas cela va être un problème pour nous. Par exemple sur le LAEP on a des craintes*».
- « *On comprend les critères mais parfois d'une année sur l'autre, les dossiers vont être retenus ou non, c'est compliqué* »
- « *Les critères sont fixés de manière unilatérale sans associer les partenaires, ce qui va à l'encontre des principes de contractualisation* »
- « *Surtout, je crois que cela manque de transparence sur les modes de calcul* ».
- « *On a des postes de coordination qui étaient pris en charge et qui ne le sont plus* ».

4 - Les raisons de non contractualisation

Un certain nombre d'élus et de collectivités font le choix de ne pas s'engager dans un contrat enfance et jeunesse. Ils étaient dans le cadre de cette enquête essentiel d'identifier les raisons de ce choix. 27 communes n'ayant pas contractualisé ont ainsi été interrogées. Cette interrogation a permis d'identifier deux grandes raisons au choix d'une non contractualisation.

La première et plus récurrente tient à l'absence de besoins identifiés et au sentiment que le dispositif d'accueil individuel permet de répondre à la demande sans nécessiter d'intervention de la part de la collectivité. Il s'agit pour la très grande majorité de petites communes. Huit communes sur dix parmi celles n'ayant pas signé de CEJ jugent l'offre adaptée sur leur territoire

La seconde raison tient au souhait de s'engager dans une démarche de prise en charge intercommunale des problématiques de la petite enfance. Ces élus ont le sentiment qu'un certain nombre de besoins ne sont pas couverts sur le territoire mais jugent que l'échelon communal n'est pas le plus pertinent pour mettre en place une politique adaptée aux besoins de leur territoire (principalement pour des raisons d'effectifs trop faibles). Ils attendent donc que l'intercommunalité s'en saisisse.

5 - Les impacts identifiés du CEJ

⇒ L'impact sur le développement de l'offre d'accueil

L'impact du CEJ en matière de développement de l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans est assez peu discuté par les élus. 80 % d'entre eux pensent qu'il a permis de développer l'offre d'accueil dont 35 % de manière déterminante et 31 % de manière assez significative. Ces jugements globalement positifs ne varient pas ou peu en fonction de la taille de commune (cf. tableau en page suivante).

« Le CEJ a-t-il permis à votre collectivité de développer son offre en direction des moins de trois ans ? »



« Le CEJ a-t-il permis à votre collectivité de développer son offre en direction des moins de trois ans ? »

| | Population | | | Total |
|--|--------------------------|------------------------------|--------------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 hab. | 10 000 habitants et plus | |
| Oui de manière déterminante | 37 % | 29 % | 42 % | 35 % |
| Oui de manière assez significative | 29 % | 40 % | 32 % | 31 % |
| Oui mais de manière limitée ou inégale | 13 % | 15 % | 21 % | 14 % |
| Non | 13 % | 13 % | 3 % | 13 % |
| Ne sait pas | 8 % | 3 % | 2 % | 7 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Le fait que 27 % des élus jugent l'impact du CEJ nul (13 %) ou limité (14 %) sur le développement de l'offre en direction des moins de 3 ans ne remet pas en cause, du point de vue de ces mêmes élus, la pertinence du contrat. Pour l'essentiel ils évoquent soit le fait que le CEJ a été signé récemment et n'a pas encore porté ses effets, soit le fait qu'ils ont contractualisé dans une logique de prolongement des contrats préexistants et dans un souci premier de pérenniser l'offre développée par le passé.

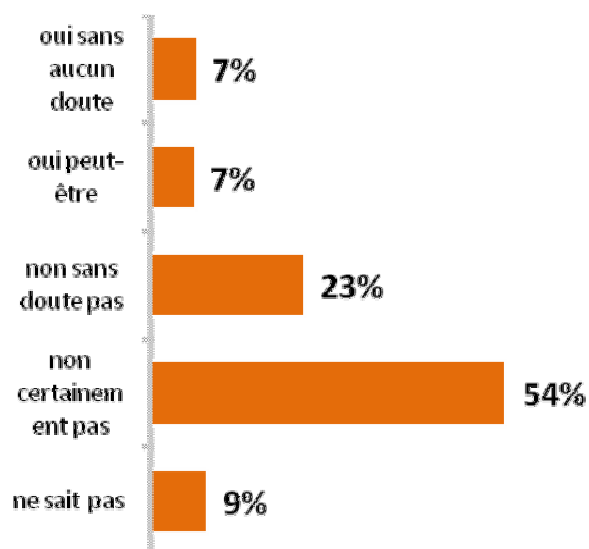
Ceci étant dit d'autres postures, rares mais beaucoup plus critiques, doivent également être prises en compte. Elles tiennent soit au décalage entre les financements proposés par la Caf et les ambitions communales (la commune souhaitant par exemple créer plusieurs structures d'accueil collectif et la Caf « n'a pas suivi »), soit aux pressions qu'exerceraient les Caf sur les communes pour les inciter à développer l'offre d'accueil sans que le besoin soit réellement avéré.

- « La Caf aurait plutôt tendance à nous contraindre plutôt qu'à nous développer »
- « On n'a pas réussi à mettre en place un accueil collectif organisé pour des raisons financières »
- « On a une double contrainte. La Caf veut toujours augmenter le nombre de places, mais ce n'est pas la réalité de notre territoire. On a l'impression que les conseillers techniques sont des commerciaux »

⇒ La dimension déterminante du CEJ

77 % des élus pensent qu'ils ne seraient pas parvenus à proposer un niveau d'offre identique s'ils n'avaient pas contractualisé. A lui seul, ce résultat montre l'importance et l'effet levier du CEJ dans le développement des politiques de la petite enfance et des services offerts aux familles.

« Pensez-vous que vous seriez arrivé à proposer un niveau d'offre identique si votre collectivité n'avait pas contractualisé ? »



Les collectivités de plus de 10 000 habitants et les intercommunalités sont sur ce point les plus convaincues de l'impact du CEJ (94 % des intercommunalités et des communes de plus de 10 000 habitants jugent qu'ils n'auraient pas pu développer un niveau d'offre identique s'ils n'avaient pas fait le choix de contractualiser).

Pensez-vous que vous seriez arrivé à proposer un niveau d'offre identique si votre collectivité n'avait pas contractualisé ?

| | Population | | | Total |
|----------------------|--------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------|
| | Moins de 2 000 habitants | 2 000 à moins de 10 000 habitants | 10 000 hab. et plus | |
| Oui sans aucun doute | 7 % | 7 % | - | 7 % |
| Oui peut-être | 8 % | 2 % | 4 % | 7 % |
| Non sans doute pas | 21 % | 32 % | 28 % | 23 % |
| Non certainement pas | 55 % | 47 % | 66 % | 54 % |
| Ne sait pas | 8 % | 12 % | 2 % | 9 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

⇒ **L'impact sur l'amélioration de l'offre de services**

Le CEJ est d'abord identifié par les élus comme un outil de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants. Pour autant, ils lui associent également, pour une partie d'entre eux et indépendamment de la taille de de commune, d'autres effets significatifs notamment concernant : l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants (66 % des élus pensent que le CEJ a eu des effets significatifs sur ce point), la professionnalisation des personnels (56 % des élus pensent que le CEJ a eu des effets significatifs sur ce point) et l'amélioration de l'information et de l'accompagnement des familles (55 % des élus pensent que le CEJ a eu des effets significatifs sur ce point).

« Le fait d'avoir engagé un partenariat avec la Caf dans le cadre du CEJ a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants ? »

| | significatifs | limités | nuls | ne sait pas | Total |
|---|---------------|---------|------|-------------|-------|
| L'amélioration de la qualité d'accueil des enfants | 66 % | 8 % | 9 % | 17 % | 100 % |
| La qualité des actions de professionnalisation des personnels intervenant auprès des enfants | 56 % | 15 % | 14 % | 15 % | 100 % |
| L'amélioration de la qualité d'accueil et d'information des familles | 55 % | 13 % | 17 % | 14 % | 100 % |

⇒ L'impact sur les familles et les parents

L'impact du CEJ sur la conciliation des temps familiaux et professionnels est également jugé significatif par 45 % des élus. 38 % perçoivent également des effets en matière de soutien à la fonction parentale. Les effets du CEJ sur la levée des freins à l'emploi apparaissent en revanche moins évidents (seuls 28 % jugent que le CEJ a eu des effets significatifs sur ce point).

| <i>« Le fait d'avoir engagé un partenariat avec la Caf dans le cadre du CEJ a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants ? »</i> | Significatifs | Limités | Nuls | Ne sait pas | Total |
|--|----------------------|----------------|-------------|--------------------|--------------|
| La possibilité pour les familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle | 45 % | 15 % | 13 % | 27 % | 100 % |
| La qualité des actions dans le domaine du soutien à la fonction parentale | 38 % | 20 % | 18 % | 25 % | 100 % |
| La levée des freins à l'emploi sur le territoire | 28 % | 13 % | 23 % | 36 % | 100 % |

⇒ L'impact sur le territoire

Pour plus d'un tiers des élus, les effets du CEJ dépassent le développement d'une offre en direction des familles et des enfants. Il participe directement de l'attractivité de la commune (59 % pensent qu'il a un effet notable sur ce point), favorise le développement d'une réflexion intercommunale (38 % des élus le pensent), permet d'aborder d'autres problématiques connexes (transports, soutien à la parentalité...) et a des effets notables sur l'emploi (pour 30 % des élus).

| <i>«Le CEJ a-t-il, de votre point de vue, eu des effets notables sur les aspects suivants ? »</i> | Effets notables | Pas d'effet notable | Ne sait pas | Total |
|--|------------------------|----------------------------|--------------------|--------------|
| L'attractivité de la commune | 59 % | 19 % | 22 % | 100 % |
| Le développement de l'intercommunalité et des réflexions croisées entre communes | 38 % | 43 % | 19 % | 100 % |
| L'engagement d'autres réflexions liées à la problématique petite enfance (transport, soutien à la parentalité...) | 37 % | 41 % | 22 % | 100 % |
| Le développement économique et la création d'emploi | 30 % | 43 % | 27 % | 100 % |

Par les dynamiques qu'il engage localement, le CEJ a également pour un élu sur deux des effets significatifs en matière de structuration des politiques familiales, et pour plus de huit élus sur dix un impact très ou assez positif sur le développement et l'organisation des partenariats locaux. De ce point de vue et selon les élus, le CEJ apparaît donc, malgré ses limites, comme un outil central des politiques familiales et des politiques de la petite enfance.

6 - Les effets variables du CEJ selon la situation sociale des communes

Les impacts perçus du CEJ varient peu selon la taille de la commune. Elus des grandes villes et des petites communes partagent globalement la même analyse quant à la « performance » du contrat. De ce point de vue, c'est moins la taille que la situation sociale des communes et la manière dont elles choisissent d'organiser la compétence petite enfance qui impactent les opinions quant à la plus-value du CEJ.

Les différents traitements statistiques réalisés montrent en effet que :

- ↪ Les élus intercommunaux ayant la compétence petite enfance sont systématiquement plus enclins à identifier les effets positifs du contrat (cf partie 7)
- ↪ Plus la part des 0-2 ans vivant au sein de foyers à bas revenus est importante sur la commune, plus les élus ont tendance à percevoir les limites de l'impact du CEJ.

Si l'on se centre sur les communes ayant des situations sociales plus tendues (c'est-à-dire ici un nombre important d'enfants, 20 % et plus, vivant dans des foyers à bas revenus), on observe qu'elles comptent en moyenne deux fois plus d'élus (entre 18 % et 28 %) estimant les impacts du CEJ quasi nul sur les aspects suivants : développement de l'offre d'accueil, amélioration de la qualité d'accueil des enfants, information des familles, soutien à la fonction parentale et dans une moindre mesure attractivité de la commune.

| Part des élus estimant que le CEJ n'a pas eu d'effet sur... (Base 150 élus) | Indicateur social : part des 0-2 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus | | | Total |
|--|---|-------------------------------|----------------------|-------|
| | Faible : moins de 8 % | Moyenne : 8 % à moins de 20 % | Forte : 20 % et plus | |
| Le développement de l'offre en direction des moins de 3 ans | 11 % | 3 % | 27 % | 13 % |
| Le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants | - | 15 % | 18 % | 8 % |
| L'amélioration de la qualité d'accueil des enfants | 4 % | 8 % | 20 % | 9 % |
| La qualité d'accueil et d'information des familles | 12 % | 17 % | 27 % | 17 % |
| La qualité des actions de professionnalisation des personnels intervenant auprès des enfants | 7 % | 22 % | 20 % | 14 % |
| La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle | 11 % | 7 % | 25 % | 13 % |
| Le soutien à la fonction parentale | 14 % | 15 % | 28 % | 18 % |
| L'attractivité de la collectivité | 16 % | 18 % | 25 % | 19 % |

Ces points de vue croisent avec la réalité des actions mises en œuvre par ces communes. Elles ont effectivement été les moins nombreuses à développer l'offre d'accueil en collectif, à engager une stratégie favorisant le développement de la garde individuelle (20 % l'ont fait contre 40 % en moyenne) ou à mettre en place des actions favorisant l'information et l'accompagnement des parents. Ce sont également, et de manière paradoxale, les moins nombreuses à déclarer prendre en compte les questions posées par la faiblesse des revenus et la monoparentalité dans leur politique de la petite enfance.

Ni le contrat en lui-même, ni la qualité des partenariats avec la Caf ne semblent ici en cause. Ces élus sont de loin les plus satisfaits de leur collaboration avec la Caf (d'une manière générale, dans le cadre de cette enquête, plus les communes ont à gérer la précarité plus elles sont satisfaites de leur partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales) et ils s'avèrent moins critiques que les communes les plus « riches » quant au caractère adapté du CEJ aux objectifs de leur commune. Le moindre impact du CEJ tiendrait en ce sens, et si l'on en croit ces élus, à une plus forte difficulté des communes à s'investir en faveur des familles ayant de jeunes enfants, soit qu'elles priorisent d'autres objectifs, soit que leurs contraintes budgétaires les empêchent de pleinement s'engager. Ces élus reconnaissent d'ailleurs, pour 45 % d'entre eux, s'être faiblement investis sur les problématiques associées à la petite enfance.

Ces résultats ne signifient évidemment pas que le CEJ soit sans impact sur les territoires ayant à gérer des situations sociales tendues. Premièrement, les réserves exprimées par moins d'un tiers des élus appartenant à ces communes ne doivent pas faire oublier que la majorité d'entre eux considère les impacts du CEJ comme étant tout à fait significatifs. Deuxièmement, on peut également constater que les élus de ces communes plus fragiles sont de loin ceux qui perçoivent le mieux les effets positifs du CEJ en matière de levée des freins à l'emploi, de développement économique ou de structuration des partenariats.

| <i>Par des élus estimant que le CEJ a eu des effets significatifs ou notables sur (base 150 élus)</i> | Faible : moins de 8 % | Moyenne : 8 % à moins de 20 % | Forte : 20 % et plus | Total |
|---|-----------------------------|--|----------------------------|-------|
| La levée des freins à l'emploi sur le territoire | 20 % | 10 % | 43 % | 23 % |
| Le développement économique et la création d'emploi | 29 % | 23 % | 41 % | 30 % |
| Le développement et la structuration des partenariats | 41 % | 37 % | 64 % | 46 % |

1 - Les effets induits de la délégation de compétence en matière de politique de la petite enfance

L'échelon intercommunal reste pour les communes de petite taille ou de taille moyenne l'échelle la plus pertinente pour mettre en place une politique de la petite enfance et concomitamment un CEJ. Les communes ayant fait le choix de la délégation de compétence petite enfance à l'échelle intercommunale jugent dans 75 % des cas que cette délégation a eu des effets positifs et significatifs sur la mise en œuvre d'une politique de réponse aux besoins des familles (seules 2 % jugent qu'elle a eu des effets négatifs).

Les élus évoquent d'abord l'effet levier de cette contractualisation à l'échelle intercommunale en matière de développement des accueils collectifs et d'élargissement de l'éventail des solutions proposées aux familles. Ils citent également la possibilité induite par ce choix de créer un certain nombre de services en direction des familles (ram, lieu d'information, développement des solutions pour les besoins atypiques...). Enfin, ils soulignent le renforcement des outils internes (création d'un service de la petite enfance, création d'un poste de coordinateur de la petite enfance, réalisation de diagnostics des besoins...) et ses effets en matière d'élaboration d'une stratégie de réponse aux besoins des familles.

Le point de vue des présidents des intercommunalités disposant de la compétence de la petite enfance et étant dotées d'un CEJ sont de loin les plus positifs sur les effets de ce changement d'échelle et ce quel que soit l'aspect abordé. 64 % des intercommunalités interrogées considèrent que le CEJ leur a permis de développer leur offre accueil de manière déterminante et 21 % de manière significative. Plus de 8 sur 10 pensent que le CEJ a eu un impact significatif sur l'accueil et l'accompagnement des familles, l'accueil des enfants, la professionnalisation des personnels. Sept sur dix jugent que le CEJ a eu des effets notables sur l'attractivité de leur territoire.

« Le fait d'avoir engagé un partenariat avec la Caf dans le cadre du CEJ a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants ? »

Base intercommunalité ayant la compétence petite enfance

| | Significatifs | Limités | Nuls | Ne sait pas | Total |
|--|----------------------|----------------|-------------|--------------------|--------------|
| Le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants | 91 % | 6 % | 4 % | | 100 % |
| L'amélioration de la qualité d'accueil et d'information des familles | 83 % | 13 % | 2 % | 2 % | 100 % |
| L'amélioration de la qualité d'accueil des enfants | 81 % | 6 % | 8 % | 6 % | 100 % |
| La qualité des actions de professionnalisation des personnels | 74 % | 17 % | 4 % | 6 % | 100 % |

«Le CEJ a-t-il, de votre point de vue, eu des effets notables sur les aspects suivants ? »

Base intercommunalité ayant la compétence petite enfance

| | Effets notables | Pas d'effet notable | Ne sait pas | Total |
|--|------------------------|----------------------------|--------------------|--------------|
| Le développement de l'intercommunalité et des réflexions croisées entre communes | 75 % | 17 % | 8 % | 100 % |
| L'engagement d'autres réflexions liées à la problématique petite enfance | 70 % | 21 % | 9 % | 100 % |
| L'attractivité de l'intercommunalité | 68 % | 17 % | 15 % | 100 % |
| Le développement économique et la création d'emploi | 55 % | 32 % | 13 % | 100 % |

« Le fait d'avoir engagé un partenariat avec la Caf dans le cadre du CEJ a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants ?

Base intercommunalité ayant la compétence petite enfance

| | Significatifs | Limités | Nuls | Ne sait pas | Total |
|--|---------------|---------|------|-------------|-------|
| La possibilité pour les familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle | 79 % | 6 % | 2 % | 13 % | 100 % |
| La qualité des actions dans le domaine du soutien à la fonction parentale | 62 % | 15 % | 2 % | 21 % | 100 % |
| La levée des freins à l'emploi sur le territoire | 34 % | 26 % | 6 % | 34 % | 100 % |

« Comment qualifieriez-vous plus précisément l'apport de ce partenariat dans les domaines suivants ? »

| | Significatif | Limité | Nul | Ne sait pas | Total |
|---|--------------|--------|-----|-------------|-------|
| La sensibilisation des élus à la nécessité de développer une politique de la petite enfance | 79 % | 13 % | 6 % | 2 % | 100 % |
| La structuration d'une politique familiale | 64 % | 21 % | 4 % | 11 % | 100 % |

Les résultats montrent par ailleurs, que les intercommunalités dotées d'un CEJ ont une approche plus extensive et plus complète des problématiques de la petite enfance : 81 % des intercommunalités ont mis en place des actions pour améliorer la qualité d'accueil des enfants, 75 % pour améliorer l'information et l'accompagnement des familles, 70 % pour développer l'offre d'accueil individuel, 23 % pour répondre aux besoins d'accueil en horaires atypiques.

Les intercommunalités sont enfin les plus satisfaites et les plus en phase avec le partenariat proposé par la Caf. 100 % d'entre elles sont accompagnées par les Caf et 98 % se déclarent très satisfaites de leur collaboration avec la Caf.

1 - Les perspectives

76 % des communes et 85 % des intercommunalités signataires d'un CEJ estiment s'être fortement investies durant ces quatre dernières années sur le champ des politiques de la petite enfance. Plus de 85 % d'entre elles considèrent qu'elles maintiendront (37 %) ou qu'elles augmenteront (51 %) leur investissement pour les prochaines années. 44 % des communes signataires d'un CEJ ont d'ores et déjà prévu d'augmenter la part du budget communal consacré aux politiques de la petite enfance.

Les investissements prévus concernent principalement le développement de l'offre d'accueil municipal, la prise en compte des problématiques spécifiques (horaires atypiques et accueil d'urgence) et l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des parents. Les projets d'engagement dans d'autres formes d'actions, en particulier en ce qui concerne la diversification de l'offre de l'accueil (jardin d'enfants, micro crèches, crèches d'entreprise, maisons d'assistantes maternelles) restent pour le moment marginaux.

- ⇒ 48 % des communes signataires d'un CEJ ont prévu de mettre en places des actions favorisant l'accueil des parents,
- ⇒ 22 % ont prévu la création de places en accueil municipal,
- ⇒ 21 % ont prévu d'élargir les horaires d'accueil dans les crèches municipales,
- ⇒ 25 % ont prévu de réserver davantage de places en accueil d'urgence,
- ⇒ 10 % ont prévu de créer un RAM.

Sur l'ensemble de ces projets, l'accompagnement de la Caf reste fortement sollicité (91 % des communes attendent d'être accompagnées par la Caf pour mener à bien ces projets). Il ne s'agit pas uniquement d'accompagnement financier puisque 54 % des communes attendent de la Caf un accompagnement technique et 51 % une aide au pilotage, à l'analyse des besoins et à l'élaboration d'un programme d'actions.

2 - Typologie des collectivités

Toutes les collectivités n'en sont pas au même stade de développement de leur politique de la petite enfance. Pour rendre compte de ces différences, il est possible de dissocier quatre grands types de communes :

❶ - Les communes qui ont fortement investi en faveur de la petite enfance durant ces dernières années et qui considèrent que les actions déployées ont permis de répondre globalement aux besoins des familles et des enfants. Elles maintiendront leur investissement, mais ne s'engageront pas au-delà de ce qui a été fait. Elles représentent 30 % des collectivités interrogées. Il s'agit plus souvent qu'en moyenne de communes de taille intermédiaire (entre 2 000 et 10 000 habitants).

75 % d'entre elles ont développé durant ces quatre dernières années le nombre de places en accueils collectifs. Elles sont également les plus nombreuses à s'être engagées en faveur de l'information des familles et de la qualité d'accueil des enfants. Elles estiment dans plus de huit cas sur dix que la capacité d'accueil est désormais adaptée aux besoins des familles. De leur point de vue, l'offre est désormais couverte sur l'ensemble de ces dimensions : réponse aux besoins de garde en horaires atypiques, réponse aux besoins de garde occasionnelle, réponse aux besoins des familles ayant de faibles revenus ou recherchant une solution de garde en urgence.

Elles sont dotées d'un CEJ dans 77 % des cas et sont les plus nombreuses à avoir mobilisé les compétences de la Caf lors de l'élaboration de leur programme d'action (85 % d'entre elles). Elles sont positives sur les effets du CEJ sur la quasi-totalité des aspects abordés lors de l'enquête (développement de l'offre d'accueil, attractivité de la commune, niveau de service rendu aux familles, qualité de l'accueil des enfants...)

D'une manière plus générale, c'est au sein de ce groupe que les coopérations Caf / municipalité semblent avoir été les plus développées et les plus multidimensionnelles (élaboration des programmes, coordination, suivi, et évaluation). Bien que les coopérations Caf / municipalités aient été resserrées, le CEJ dans certaines dimensions techniques reste encore mal approprié (30 % des élus de ce groupe identifient par exemple assez mal l'ensemble des actions finançables dans le cadre du CEJ et 42 % jugent que les critères pris en compte dans le cadre du financement sont peu ou pas clairs du tout). Elles sont enfin les plus nombreuses (16 %) à déclarer qu'elles rencontrent des difficultés pour satisfaire aux taux d'occupation imposés dans le cadre du CEJ.

Pour les quatre prochaines années, elles n'envisagent ni de développer l'accueil collectif, ni de renforcer les dispositifs dédiés à l'accueil individuel (RAM par exemple). Elles attendent prioritairement et pour la moitié d'entre elles que la Caf maintienne son partenariat et son appui financier.

② - Le deuxième groupe associe des communes qui ne souhaitent pas investir le champ des politiques de la petite enfance, qui n'ont pas développé d'actions et qui n'envisagent pas à court termes d'en développer. Il s'agit essentiellement de communes d'une taille inférieure à 2 000 habitants, même si l'on compte quelques communes d'une taille comprise entre 2 000 et 10 000 habitants. Elles représentent 21 % des communes interrogées.

Si elles ne se sont pas investies, c'est qu'elles considèrent pour 90 % d'entre elles que les besoins d'accueil du jeune enfant sont couverts sur leur commune, soit parce que le nombre d'assistantes maternelles permet de répondre aux attentes des familles, soit parce que la démographie est vieillissante et le nombre de moins de 3 ans très faible sur la commune. Ce sont globalement les moins nombreuses à identifier des besoins non couverts qu'ils s'agissent de besoins liés aux horaires atypiques (75 % des élus n'ont pas repéré de difficultés sur ce point), aux petits temps de garde (74 %) ou à la garde occasionnelle (83 %).

Ce sont également celles qui avouent la moins bonne connaissance des besoins et attentes des familles ayant de jeunes enfants sur leur territoire (32 % des élus déclarant qu'ils en ont une mauvaise connaissance). Elles connaissent cependant pour 70 % d'entre elles le nombre d'enfants de moins de 3 ans et pour 96 % le nombre d'assistantes maternelles travaillant sur leur commune. Le rapprochement de ces deux grandeurs leur suffit pour évaluer le niveau de couverture des besoins sur leur territoire. Ce sont d'ailleurs les moins nombreuses (23 %) à considérer qu'ils ne disposent pas des informations nécessaires pour élaborer une politique enfance en phase avec les besoins des familles. Informations qui les confirment dans l'idée de ne pas investir la thématique petite enfance à l'échelle communale et de ne pas se donner de priorité en la matière.

Conséquemment, elles n'envisagent pas de développer l'offre de services aux familles. Elles seraient en revanche, pour un tiers d'entre elles, favorables à une prise de compétence par l'intercommunalité. 53 % d'entre elles ont d'ores et déjà engagé des démarches ou des réflexions pour une délégation totale ou partielle de la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale.

Si elles n'ont pas investi le champ de l'enfance, cela ne signifie pas qu'elles n'aient eu aucun lien avec la Caf. La moitié de ces communes déclare avoir pris conseil auprès de la Caisse d'Allocations familiales quant à l'opportunité de développer un programme d'action en direction des jeunes enfants. Ces collectivités sont sur ce point assez satisfaites des conseils apportés par la Caf (notamment sur la disponibilité et la capacité d'écoute des conseillers de la Caf) même si elles n'envisagent pas d'action à court terme.

⑤ - Les communes qui n'ont pas développé d'actions significatives en matière de politique de la petite enfance durant ces quatre dernières années, mais qui souhaitent, soit, rattraper le retard, soit anticiper l'arrivée de nouvelles familles. 99 % de ces communes déclarent qu'elles vont augmenter la part du budget communal consacrée aux politiques de la petite enfance. Elles représentent 19 % des collectivités interrogées. Les communes de moins de 10 000 habitants y sont surreprésentées.

Ces communes s'inscrivent dans une logique soit de rattrapage, soit d'anticipation. 42 % d'entre elles considèrent que les besoins d'accueil du jeune enfant ne sont pas couverts sur leur territoire. Ces quatre dernières années seules 2 % d'entre elles ont développé l'offre d'accueil collectif (contre 41 % sur l'ensemble de l'échantillon). Elles sont également moins de 2 % à avoir mis en place des solutions pour répondre aux demandes d'accueil « atypiques ». Elles jugent à cet égard leur action insuffisante en regard des besoins.

Elles entendent pour 77 % d'entre elles mettre en place une politique de développement du potentiel d'accueil associant collectif et individuel. 68 % d'entre elles ont d'ores et déjà arrêté un programme de création de places en accueil collectif. Plus d'un tiers d'entre elles (36 %) ont également décidé de créer à court terme un RAM. Leur orientation reste très classique (accueil collectif « traditionnel » et ram). Les formes nouvelles « maison d'assistantes maternelles », « jardin d'enfants », crèches d'entreprise, ne rentrent pas que très rarement dans leur stratégie.

Elles sont les plus nombreuses à exprimer une attente vis-à-vis de la Caf en matière d'accompagnement méthodologique et d'ingénierie de projet (31 % des attentes prioritairement exprimées à l'égard de la Caf).

Ces communes sont de très loin celles qui estiment le mieux connaître les besoins et attentes des familles ayant des enfants de moins de trois ans sur leur commune (seul 1 % d'entre elles jugent qu'elles ont une mauvaise connaissance contre 18 % en moyenne). Résultat surprenant dans la mesure où plus de la moitié d'entre elles n'a pas effectué de diagnostic des besoins.

Leur partenariat avec la Caf n'est pas encore totalement construit et récurrent : 52 % de ces communes n'ont pas mobilisé les compétences de la Caf lors de l'élaboration de leur programme d'actions et 55 % ne sollicitent pas la Caf en matière de suivi des projets. Leurs réponses traduisent en outre une relative distance à l'égard de la Caf : un élu sur trois n'a pas d'avis sur la qualité du partenariat avec la Caf et seuls 19 % se disent totalement satisfaits de leur collaboration avec la Caisse d'Allocation Familiales (46 % étant assez satisfaits). 100 % des élus de ce groupe attendent de la Caf qu'elle resserre le partenariat et qu'elle les accompagne dans la mise en œuvre de leur projet.

Les communes qui ont signé un CEJ sont pour 40 % d'entre elles très incertaines quant au périmètre des actions finançables dans le cadre du contrat et jugent pour 41 % que les critères de financement pris en compte sont assez peu clairs. Cela ne les empêche cependant pas de penser qu'ils sont (ou doivent être) adaptés aux objectifs de la collectivité (84 % des élus jugeant ces critères adaptés).

Cette adaptation est d'autant plus probable que 75 % de ces collectivités, nouvellement soucieuses des questions de la petite enfance, ont réorienté leur projet communal pour coller aux objectifs du CEJ (contre 38 % en moyenne). Les impacts du CEJ sont pour le moment assez mal identifiés en raison de la faible antériorité du CEJ.

④ - Les communes qui se sont fortement investies en faveur de la petite enfance, et qui entendent dans les années renforcer encore davantage cet investissement. Elles représentent 30 % des collectivités interrogées. Il s'agit plus souvent qu'en moyenne de communes de plus de 10 000 habitants (toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants s'inscrivant dans cette logique de montée en puissance).

Au cours des quatre dernières années, ces communes ont développé le potentiel d'accueil collectif (à 46 %) mis en place des solutions pour favoriser le développement de l'accueil individuel (à 65 %) rechercher des solutions pour les familles travaillant en horaires atypiques (à 23 %), améliorer l'information et l'accompagnement des familles (à 78 %), améliorer la qualité d'accueil des enfants (à 75 %).

Si elles se sont fortement investies, elles jugent toutefois qu'elles ne sont pas encore parvenues à répondre à l'ensemble des besoins. 46 % d'entre elles pensent que l'offre d'accueil est insuffisante en regard des besoins d'accueil régulier et 43 % que les familles en horaires atypiques ont des difficultés pour trouver une solution d'accueil. Un peu moins d'un élu sur deux considère par ailleurs que les besoins de garde occasionnelle ne sont pas satisfaits. Ces communes jugent donc nécessaire de développer le potentiel d'accueil (22 % prioriseraient plutôt l'individuel, 29 % le collectif et 37 % un mixte collectif et individuel). 89 % ont acté le principe d'une augmentation de la part du budget communal consacrée à la politique de la petite enfance.

Ces communes sont celles qui ont les liens les plus étroits avec la Caf. Elles collaborent avec la Caisse d'Allocations Familiales sur l'ensemble des dimensions associées à la mise en œuvre, au suivi et à l'élaboration des politiques de la petite enfance (78 % ont mobilisé la Caf lors de l'élaboration du diagnostic, 77 % ont été accompagnées par la Caf lors la définition du programme d'actions, 76 % ont sollicité la Caf pour participer à la coordination et au pilotage du programme d'actions). 73 % sont satisfaites de leur partenariat (dont 53 % très satisfaits et 20 % n'ayant pas d'avis sur la qualité du partenariat étant entendu qu'il se positionne à l'échelle technique et ne génère pas de rencontre directe entre la Caf et l'exécutif).

Les objectifs du CEJ leur semblent clairs (à 97 %). Elles ont pour 83 % une bonne ou très bonne connaissance des actions finançables dans le cadre du CEJ. Par ailleurs les critères pris en compte dans le cadre du financement sont appropriés et compris de 85 % des élus de ce groupe. Ces critères sont par ailleurs jugés adaptés aux objectifs de la collectivité dans 76 % des cas (12 % n'ayant pas d'opinion et 11 % jugeant les critères peu adaptés). Les contraintes associées au CEJ, notamment en matière de taux d'occupation, ne leur posent pas ou peu de problèmes (92 % des cas).

Elles sont les plus positives sur les impacts du CEJ. 84 % jugent qu'il leur a permis de développer de manière significative l'offre d'accueil et 97 % pensent qu'elles ne seraient pas parvenues à proposer un niveau d'offre identique s'elles n'avaient pas fait le choix de contractualiser. 63 % des élus de ce groupe estiment que le CEJ a joué favorablement et manière notable sur l'attractivité de leur collectivité. 63 % également jugent que le contrat a permis de structurer leur politique familiale à l'échelle locale et 97 % qu'il a eu un impact positif sur la structuration des partenariats.

Inscrites dans une volonté de monter en puissance, elles attendent prioritairement un soutien financier et un accompagnement méthodologique.

1 – Sélection des Caf

Il a été convenu de mobiliser les Caf car elles seules disposent d'une connaissance suffisante des contextes territoriaux pour éclairer sur les choix des collectivités à enquêter. Ainsi, soixante Caf ont été sélectionnées (soit environ la moitié des Caf de métropole).

Pour procéder à la sélection des Caf, une série d'indicateurs sociodémographiques caractérisant leur département d'implantation a été recueillie / calculée. A travers les 60 Caf finalement retenues, il s'agissait de rendre compte au mieux de la diversité des territoires.

Les Caf sélectionnées ont reçu un courriel les informant de la démarche engagée et précisant les attentes de collaboration ainsi qu'une grille de renseignements à compléter. Certaines n'ayant pu répondre favorablement, elles ont été remplacées par des Caf de profil comparable.

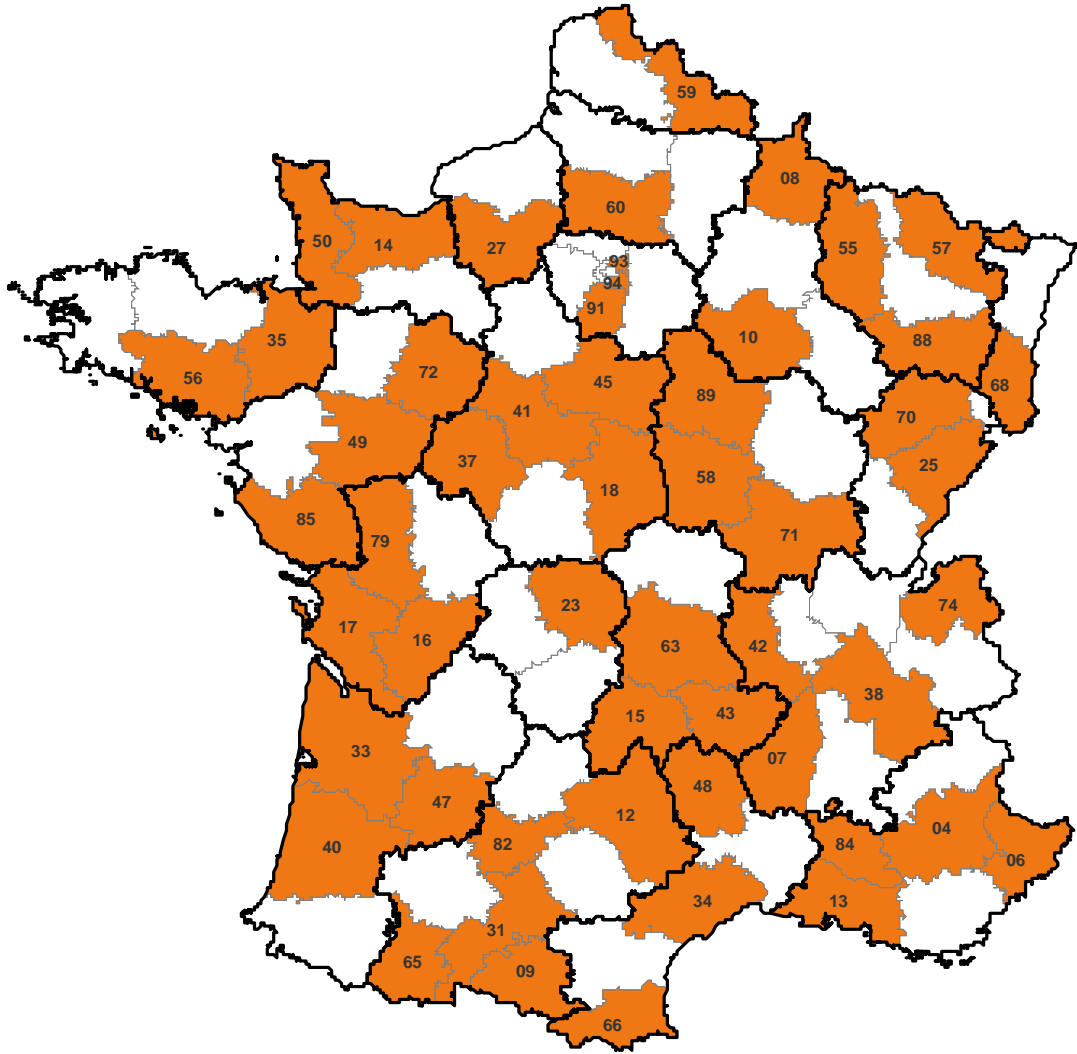
On trouvera ci-après une carte représentant les départements d'implantation des 54 Caf participantes ayant retourné la grille qui leurs avait été adressée.

2 – Remplissage de la grille

La grille de renseignements transmise aux Caf avait pour but de constituer l'échantillon d'élus à enquêter. Concrètement, il était demandé de proposer une liste de 15 communes et 5 intercommunalités respectant un certain nombre de critères.

Sur la base des 54 Caf répondantes, ce sont au total 749 communes et 258 intercommunalités qui ont été proposées.

Il mérite d'être souligné, de manière générale, l'application et le sérieux des Caf dans le remplissage de la grille. A titre d'exemple, elles ont proposé en moyenne 13,9 communes (sur les 15 demandées) et 4,9 intercommunalités (sur les 5 demandées).



Bonjour,

Je suis...du cabinet TMO Régions. La Caisse Nationales des Allocations Familiales (Cnaf) vous a adressé un courrier mentionnant une évaluation de la politique petite enfance des Caf. Cette évaluation a pour objectif de faire un bilan sur les aides apportées par la Caf et de faire remonter les attentes des élus. C'est dans ce cadre que j'aimerais avoir un entretien avec vous d'une vingtaine de minutes. Est-ce possible maintenant ou quand pouvons-nous prendre rendez-vous ? Dans le cadre de cette enquête, nous parlerons uniquement de la politique de la petite enfance. C'est-à-dire des politiques dédiées aux familles ayant des enfants de moins de trois ans.

↳ Collectivités interrogées :

- Communes 1
- Intercommunalité 2

↳ Votre intercommunalité a-t-elle signé un Contrat Enfance Jeunesse (Cej) ?

- Oui 1
- Non 2

↳ Votre intercommunalité détient-elle la compétence petite enfance (0 – 3 ans) ?

- Oui 1
- Non 2

Partie 1 - Données de cadrage : l'offre d'accueil

Q1 - Au sein de votre commune (de votre communauté de communes), existe-t-il des équipements d'accueil collectif (crèches, halte garderie...) pour les enfants de moins de 3 ans ?

Oui 1 Aller en Q2
 Non 2 Aller en Q3

Q2 - Plus précisément, les modes d'accueil suivants existent-ils sur votre commune (ou communauté de communes) ?

| | Oui | Non | NSP |
|--|-----|-----|-----|
| Crèches municipales ou intercommunales | 1 | 2 | 3 |
| Crèches associatives | 1 | 2 | 3 |
| Crèches familiales | 1 | 2 | 3 |
| Crèches parentales | 1 | 2 | 3 |
| Crèches d'entreprise | 1 | 2 | 3 |
| Haltes garderies | 1 | 2 | 3 |
| Jardins d'enfants | 1 | 2 | 3 |

Q3 - Au de sein de votre commune (de votre communauté de communes), existe-t-il...

| | Oui | Non | NSP |
|--|-----|-----|-----|
| Une ou plusieurs micro crèches | 1 | 2 | 3 |
| Une ou plusieurs maisons d'assistantes maternelles | 1 | 2 | 3 |
| Un ou plusieurs RAM | 1 | 2 | 3 |
| Un ou plusieurs espaces spécifiquement dédiés à l'information et à l'accompagnement des familles | 1 | 2 | 3 |

Q4 - Aujourd'hui, sur votre commune (ou communauté de communes), si l'on prend en compte l'ensemble des solutions d'accueil dédiées aux enfants de moins de 3 ans, vous diriez que l'offre d'accueil est...

Trop importante en regard du nombre d'enfants à accueillir 1 Aller en Q10
 Adaptée au nombre d'enfants à accueillir 2 Aller en Q10
 Assez insuffisante en regard du nombre d'enfants à accueillir 3 Aller en Q5
 Très insuffisante en regard du nombre d'enfants à accueillir 4 Aller en Q5
 Ne sait pas 5 Aller en Q10

Q5 - Avez-vous une idée du nombre de places d'accueil qu'il faudrait créer pour répondre à la demande ?

Oui 1
 Non 2 Aller en Q7

Q6 - Ce nombre, vous l'évaluez à combien environ ? [_____ places]
Inscrire une fourchette si nécessaire

Q7 - Dans votre collectivité, quelle offre d'accueil faudrait-il renforcer en priorité pour répondre aux attentes des familles ?

- L'offre de garde individuelle 1 Aller en Q8
 L'offre de garde en accueil collectif 2 Aller en Q9
 Les deux..... 3 Aller en Q8 et Q9
 Ne sait pas 4 Aller en Q10

Q8 - Plus précisément, quel mode d'accueil individuel faudrait-il développer sur votre commune ? (Plusieurs réponses possibles)

- Assistantes maternelles 1
 Garde à domicile 2
 Maison d'assistantes maternelles..... 3
 Ne sait pas 4

Q9 – Plus précisément, quel type d'accueil collectif faudrait-il développer sur votre commune ? (Spontané, Plusieurs réponses possibles)

- Crèches municipales ou intercommunales* 1
Crèches associatives 2
Crèches familiales 3
Crèches parentales 4
Crèches d'entreprise 5
Haltes garderies 6
Jardins d'enfants 7
Micro crèches 8
Autres EN CLAIR : _____ 9
Ne sait pas 10

Q10 - Sur votre commune (ou communauté de communes), les familles suivantes rencontrent-elles de fortes difficultés pour trouver une solution d'accueil adaptée à leurs besoins ?

| | Oui | Non | NSP |
|---|-----|-----|-----|
| Les familles ayant des horaires de travail atypiques (qui commencent tôt ou qui finissent tard le soir) | 1 | 2 | 3 |
| Les familles recherchant une solution de garde occasionnelle | 1 | 2 | 3 |
| Les familles ayant besoin d'un petit temps de garde (1 à 2 jours par semaine régulièrement) | 1 | 2 | 3 |
| Les familles ayant besoin d'une solution de garde en urgence (insertion professionnelle, maladie...) | 1 | 2 | 3 |
| Les familles ayant de très faibles revenus | 1 | 2 | 3 |

Partie 2 - Connaissance des besoins et attentes des familles ayant des enfants de moins de 3 ans

Q11 - D'une manière générale, diriez-vous que vous avez une très bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes des familles ayant de jeunes enfants (de moins de 3 ans) sur votre commune (ou communauté de communes) ?

- Une très bonne connaissance 1
- Une assez bonne connaissance 2
- Une assez mauvaise connaissance 3
- Une très mauvaise connaissance 4

Q12 - Plus précisément, avez-vous une très bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance...

| | Très bonne connaissance | Assez bonne connaissance | Assez mauvaise connaissance | Très mauvaise connaissance | Non concerné |
|---|-------------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------|
| Du nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant sur votre commune (ou communauté de communes) | 1 | 2 | 3 | 4 | |
| Du nombre d'enfants de moins de 3 ans qui vivront sur votre commune (ou communauté de communes) d'ici 5 ans | 1 | 2 | 3 | 4 | |
| Du nombre d'assistantes maternelles en exercice sur votre commune (ou communauté de communes) | 1 | 2 | 3 | 4 | |
| Du nombre de place d'accueil en équipements collectifs (tous modes confondus) | 1 | 2 | 3 | 4 | |

Q13 - Avez-vous réalisé ou fait réaliser des études pour mieux identifier les besoins et les attentes des familles ?

- Oui 1 Aller en Q14
- Non 2 Aller en Q18
- Ne sait pas 3 Aller en Q18

Q14 - La Caf vous a-t-elle accompagné ou aidé pour réaliser ces études ou ces diagnostics ?

- Oui fortement 1
- Oui un peu 2
- Non pas vraiment 3
- Non pas du tout 4 Aller en Q18
- Ne sait pas 5 Aller en Q18

Q15 - Ce diagnostic des besoins et des attentes a-t-il été réalisé dans le cadre de l'élaboration d'un CEJ ?

Oui 1
Non 2

Q16 - Il s'agissait d'un diagnostic...

Global portant sur l'ensemble des publics concernés par le CEJ (petite enfance, enfance et jeunesse) 1
Traitant uniquement des besoins et attentes associés à la petite enfance 2

Q17 - Plus précisément, pouvez-vous me dire si l'accompagnement ou l'aide de la Caf a porté sur les points suivants :

| | OUI | NON | NSP |
|---|-----|-----|-----|
| Financement de tout ou partie du diagnostic | 1 | 2 | 3 |
| Transmission de données chiffrées | 1 | 2 | 3 |
| Pilotage du diagnostic | 1 | 2 | 3 |
| Analyse des besoins | 1 | 2 | 3 |

Q18 - Aujourd'hui, estimez-vous que les informations, données ou diagnostics dont vous disposez sont suffisants, assez insuffisants ou très insuffisants pour élaborer une politique de la petite enfance adaptée aux besoins de votre territoire ?

Suffisants 1
Assez insuffisants 2
Très insuffisants 3
Ne sait pas 4

Partie 3 - Les priorités et les actions conduites au cours des quatre dernières années

**Q19 - Durant ces quatre dernières années, quelles ont été les priorités de votre commune (ou communauté de communes) en matière de politique de la petite enfance ?
(Spontané, Plusieurs réponses possibles)**

Développer l'offre en accueil collectif 1
Développer l'offre en accueil individuel 2
Améliorer l'information et les services offerts aux familles 3
Améliorer la qualité d'accueil des enfants 4
Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant 5
Optimiser le niveau de réponses aux familles ayant des besoins atypiques ... 6
Optimiser le niveau de réponses aux familles en situation d'urgence..... 7
Développer l'offre de garde occasionnelle..... 8
Autres priorités EN CLAIR : _____ 9
Pas de priorités..... 10

Q20 - (SI Code 1 en Q1 uniquement) Au cours des 4 dernières années, votre collectivité a-t-elle augmenté le nombre de places en accueil collectif ?

Oui 1
Non 2 Aller en Q23

**Q21 - Ces places ont été créées dans quel type de structure ?
(Spontané, Plusieurs réponses possibles)**

**Q22 - Relance sur le nombre de places créées par type de structure
(Consigne enquêteur : Noter '0' si ne sait pas)**

| | | |
|--|-----------|----------------------------------|
| <i>Crèches municipales ou intercommunales.....</i> | <i>1</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Crèches associatives.....</i> | <i>2</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Crèches familiales.....</i> | <i>3</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Crèches parentales.....</i> | <i>4</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Crèches d'entreprise.....</i> | <i>5</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Haltes garderies.....</i> | <i>6</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Jardins d'enfants.....</i> | <i>7</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Micro crèches.....</i> | <i>8</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Autres EN CLAIR :</i> | <i>9</i> | <i>[_____ nombre de places]</i> |
| <i>Ne sait pas.....</i> | <i>10</i> | |

Q23 - A TOUS : Au cours des 4 dernières années, votre collectivité a-t-elle mis en place des solutions pour favoriser le développement de l'accueil individuel ?

Oui 1
Non 2 Aller en Q25

Q24 - De quelles solutions s'agit-il ? Noter EN CLAIR

Q25 - Au cours des quatre dernières années, votre collectivité a-t-elle mis en place des solutions pour les familles travaillant en horaires atypiques ?

Oui 1
Non 2 Aller en Q27

Q26 - De quelles solutions s'agit-il ? Noter EN CLAIR

Q27 - Au cours des quatre dernières années, votre collectivité a-t-elle mis en place des actions pour améliorer l'information et l'accompagnement des familles ayant des enfants de moins de 3 ans ?

Oui..... 1
Non 2 Aller en Q29

Q28 - De quelles actions s'agit-il ? Noter EN CLAIR

Q29 - Au cours des quatre dernières années, votre collectivité a-t-elle mis en place des actions pour améliorer la qualité d'accueil des enfants de moins de 3 ans (formation des personnels, aménagement des locaux...) ?

Oui..... 1
Non 2 Aller en Q31

Q30 - De quelles actions s'agit-il ? Noter EN CLAIR

Q31 - D'autres actions structurantes ont-elles été mises en place, qui n'auraient pas été citées ?

Oui..... 1
Non 2 Aller en Q33

Q32 - Lesquelles ? Noter EN CLAIR

Q33 - D'une manière générale, avez-vous le sentiment que les actions engagées ont permis de répondre aux besoins des familles ayant des enfants des moins de 3 ans ?

Oui en grande partie 1
Oui mais de manière très partielle 2
Non 3
Ne sait pas 4

Q34 - Dans quels domaines avez-vous le sentiment que les actions engagées ont été particulièrement satisfaisantes ? (Spontané, Plusieurs réponses possibles)

| | | |
|---|-------|----|
| <i>Création de places en accueil collectif (amélioration du taux de couverture des besoins)</i> | _____ | 1 |
| <i>Aides aux familles en recherche d'une solution d'accueil</i> | _____ | 2 |
| <i>Accompagnement des familles utilisant une solution de garde individuelle</i> | _____ | 3 |
| <i>Amélioration de la qualité d'accueil des enfants</i> | _____ | 4 |
| <i>Epanouissement et développement de l'enfant</i> | _____ | 5 |
| <i>Formation des assistantes maternelles</i> | _____ | 6 |
| <i>Optimisation du niveau de réponses aux familles ayant des besoins atypiques</i> | _____ | 7 |
| <i>Optimisation du niveau de réponses aux familles en situation d'urgence</i> | _____ | 8 |
| <i>Développement l'offre de garde occasionnelle</i> | _____ | 9 |
| <i>Attention portée aux familles en difficultés ou en insertion</i> | _____ | 10 |
| <i>Attention portée aux familles monoparentales</i> | _____ | 11 |
| <i>Soutien à la fonction parentale</i> | _____ | 12 |
| <i>Autres EN CLAIR :</i> | _____ | 13 |
| <i>Aucun</i> | _____ | 14 |

Q35 - Dans quels domaines avez-vous le sentiment que les actions engagées ont été insuffisantes ou insatisfaisantes ? (Spontané, Plusieurs réponses possibles)

| | | |
|---|-------|----|
| <i>Création de places en accueil collectif (amélioration du taux de couverture des besoins)</i> | _____ | 1 |
| <i>Aides aux familles en recherche d'une solution d'accueil</i> | _____ | 2 |
| <i>Accompagnement des familles utilisant une solution de garde individuelle</i> | _____ | 3 |
| <i>Amélioration de la qualité d'accueil des enfants</i> | _____ | 4 |
| <i>Epanouissement et développement de l'enfant</i> | _____ | 5 |
| <i>Formation des assistantes maternelles</i> | _____ | 6 |
| <i>Optimisation du niveau de réponses aux familles ayant des besoins atypiques</i> | _____ | 7 |
| <i>Optimisation du niveau de réponses aux familles en situation d'urgence</i> | _____ | 8 |
| <i>Développement l'offre de garde occasionnelle</i> | _____ | 9 |
| <i>Attention portée aux familles en difficultés ou en insertion</i> | _____ | 10 |
| <i>Attention portée aux familles monoparentales</i> | _____ | 11 |
| <i>Soutien à la fonction parentale</i> | _____ | 12 |
| <i>Autres EN CLAIR :</i> | _____ | 13 |
| <i>Aucun</i> | _____ | 14 |

Q36 - (SI Code 1 en Q1 uniquement) Concernant les établissements d'accueil collectif financés par votre collectivité, votre commune (ou communauté de communes) a-t-elle fait le choix de donner la priorité...

| | OUI | NON | NSP |
|--|---------|---------|-----|
| Aux familles ayant de faibles revenus..... | 1 | 2 | 3 |
| Aux familles monoparentales..... | 1 | 2 | 3 |

Q37 - (SI Code 1 en Q1 uniquement) Y-a-t-il une commission d'attribution des places en crèches ?

| | | |
|-----------|---|--------------|
| Oui..... | 1 | Aller en Q39 |
| Non | 2 | Aller en Q38 |

Q38 - Au sein de votre collectivité, qui décide de l'attribution des places en crèches municipales ou intercommunales ? (Plusieurs réponses possibles)

| | |
|---------------------------------|---|
| Le directeur de la crèche | 1 |
| Le service enfance..... | 2 |
| Les élus | 3 |
| Autres EN CLAIR : | 4 |

| |
|--|
| Partie 4 – Le partenariat avec la Caf sur les quatre dernières années |
|--|

Q39 - Lors de l'élaboration de votre programme d'actions, avez-vous mobilisé les compétences...

| | OUI | NON | NSP |
|------------------------|-----|-----|-----|
| De la Caf | 1 | 2 | 3 |
| Du Conseil Général | 1 | 2 | 3 |
| Des services de l'Etat | 1 | 2 | 3 |

Q40 - (Si Caf non mobilisée : Q40 Caf = 2) Pourquoi ne pas avoir mobilisé les compétences de la Caf lors de l'élaboration de votre programme d'actions ? Noter EN CLAIR

Puis aller en Q42

Q41 - Pouvez-vous me dire si la Caf vous a accompagné sur les points suivants ?

| | OUI | NON | NSP |
|---|-----|-----|-----|
| Pilotage et coordination du programme d'actions | 1 | 2 | 3 |
| Formation | 1 | 2 | 3 |
| Suivi et évaluation des actions mises en œuvre | 1 | 2 | 3 |
| Accompagnement financier | 1 | 2 | 3 |

Si réponse « Oui » partout : aller en Q44

Q42 - Avez-vous regretté que la Caf ne vous accompagne pas sur certains projets en faveur de la petite enfance ?

| | | |
|-------------------|---|--------------|
| Oui..... | 1 | Aller en Q43 |
| Non | 2 | Aller en Q44 |
| Ne sait pas | 3 | Aller en Q44 |

**Q43 - Pouvez-vous me dire en quelques mots de quels projets il s'agit ?
(Spontané, Plusieurs réponses possibles)**

Création de places d'accueil en collectif au sein de structures existantes 1
Création de nouvelles structures d'accueil 2
Financement d'un poste de coordinateur petite enfance 3
Financement d'un jardin d'enfant 4
Création d'un RAM 5
Création d'un lieu d'accueil et d'information des parents 6
Formation des personnels 7
Amélioration des équipements et des infrastructures 8
Extension des horaires d'accueil 9
Autres EN CLAIR : 10

Q44 - S'il fallait juger globalement votre partenariat avec la CAF en ce qui concerne la définition de priorités et l'aide à la mise en œuvre des programmes d'actions, vous diriez qu'il s'agit d'un partenariat...

| | | |
|----------------------------|---|--------------|
| Très satisfaisant | 1 | Aller en Q45 |
| Assez satisfaisant | 2 | Aller en Q45 |
| Assez insatisfaisant | 3 | Aller en Q46 |
| Très insatisfaisant | 4 | Aller en Q46 |
| Ne sait pas | 5 | Aller en Q47 |

Q45 - Pour quelles raisons êtes-vous très ou assez satisfait ? Noter EN CLAIR

Q46 - Pour quelles raisons êtes-vous très ou assez insatisfait ? NOTER EN CLAIR

Q47 - Votre collectivité a-t-elle un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ?

| | | |
|---------------------------------------|---|----------------------------------|
| Oui, à l'échelle communale | 1 | Aller en Q48 |
| Oui, à l'échelle intercommunale | 2 | <u>SI COMMUNE</u> : Aller en Q71 |

SI INTERCOMMUNALITÉ : Aller en Q48

| | | |
|-------------------|---|--------------|
| Non | 3 | Aller en Q68 |
| Ne sait pas | 4 | Aller en Q71 |

Partie 5 - Les effets perçus du CEJ sur le volet petite enfance collectivités dotées d'un CEJ

Q48 - Les familles ont-elles été associées ou consultées lors de l'élaboration du CEJ ?

- Oui..... 1
Non 2
Ne sait pas 3

Q49 - Les objectifs du CEJ vous semblent-ils...

- Très clairs..... 1
Assez clairs 2
Peu clairs 3
Pas clair du tout 4

Q50 - Avez-vous une très bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance du type d'actions finançables dans le cadre du CEJ ?

- Très bonne connaissance..... 1
Assez bonne..... 2
Assez mauvaise..... 3
Très mauvaise 4

Q51 - Les critères pris en compte dans le financement de ces actions sont selon vous...

- Très clairs..... 1
Assez clairs 2
Peu clairs 3
Pas clairs du tout..... 4

Q52 - Ces critères vous semblent très adaptés, assez adaptés, assez peu adaptés ou pas du tout adaptés aux objectifs de votre collectivité ?

- Très adaptés 1 Aller en Q54
Assez adaptés..... 2 Aller en Q54
Assez peu adaptés 3
Pas du tout adaptés 4
Ne sait pas 5 Aller en Q54

Q53 - En quoi vous semblent-ils inadaptés ? Noter EN CLAIR

Q54 - Avez-vous réorienté votre projet municipal ou intercommunal pour vous rapprocher des objectifs du CEJ ?

- Oui..... 1
Non, votre projet était déjà en proximité avec les objectifs du CEJ..... 2
Non 3
Ne sait pas 4

Q55 - Les contraintes associées au CEJ concernant notamment les taux d'occupation des structures d'accueil du jeune enfant...

- Ne vous posent pas de difficulté particulière..... 1
Vous posent quelques difficultés sans que cela soit un vrai problème 2
Vous pénalisent beaucoup 3
Ne sait pas 4

Q56 - Actuellement, au global, ce taux d'occupation est-il en dessous des objectifs négociés dans le cadre du CEJ ?

- Oui..... 1 Aller en Q57
Non 2 Aller en Q58
Ne sait pas 3 Aller en Q58

Q57 - Pourquoi ? Noter EN CLAIR

Q58 - Le CEJ a-t-il permis à votre collectivité de développer son offre en direction des moins de trois ans ?

- Oui de manière déterminante..... 1 Aller en Q60
Oui de manière assez significative..... 2 Aller en Q60
Oui mais de manière limitée ou inégale..... 2 Aller en Q59
Non 3 Aller en Q59
Ne sait pas 4 Aller en Q59

Q59 - Pour quelles raisons ? Noter EN CLAIR

Q60 - Avez-vous pu ou pensez-vous être en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues dans le CEJ sur le volet petite enfance ?

- Oui certainement 1
Oui sans doute..... 2
Non sans doute pas 3
Non certainement pas 4

Q61 - Pensez-vous que vous seriez arrivé à proposer un niveau d'offre identique si votre commune (ou communauté de communes) n'avait pas contractualisé ?

- Oui sans aucun doute..... 1
 Oui peut-être 2
 Non sans doute pas 3
 Non certainement pas 4
 Ne sait pas 5

| Q62 - Le fait d'avoir engagé un partenariat avec la Caf dans le cadre du CEJ a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants... | Significatifs | Limités | Nuls | Ne sait pas évaluer l'impact |
|---|----------------------|----------------|-------------|-------------------------------------|
| Le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants | 1 | 2 | 3 | 4 |
| L'amélioration de la qualité d'accueil des enfants | 1 | 2 | 3 | 4 |
| L'amélioration de la qualité d'accueil et d'information des familles | 1 | 2 | 3 | 4 |
| La qualité des actions de professionnalisation des personnels intervenant auprès des enfants | 1 | 2 | 3 | 4 |

| Q63 - Le fait d'avoir engagé un partenariat avec la Caf dans le cadre du CEJ a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants... | Significatifs | Limités | Nuls | Ne sait pas évaluer l'impact |
|---|----------------------|----------------|-------------|-------------------------------------|
| La possibilité pour les familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle | 1 | 2 | 3 | 4 |
| La qualité des actions dans le domaine du soutien à la fonction parentale | 1 | 2 | 3 | 4 |
| La levée des freins à l'emploi sur le territoire | 1 | 2 | 3 | 4 |

| Q64 - Le CEJ a-t-il, de votre point de vue, eu des effets notables sur les aspects suivants ? | Effets notables | Pas d'effet notable | Ne sait pas évaluer |
|---|------------------------|----------------------------|----------------------------|
| L'attractivité de la commune ou de la communauté de communes | 1 | 2 | 3 |
| Le développement économique et la création d'emploi | 1 | 2 | 3 |
| Le développement de l'intercommunalité et des réflexions croisées entre communes | 1 | 2 | 3 |
| L'engagement d'autres réflexions liées à la problématique petite enfance (transport, soutien à la parentalité...) | 1 | 2 | 3 |

| | | | |
|--|------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Q64 - Le CEJ a-t-il, de votre point de vue, eu des effets notables sur les aspects suivants ? | Effets notables | Pas d'effet notable | Ne sait pas évaluer |
|--|------------------------|----------------------------|----------------------------|

| Q65 – Comment qualifieriez-vous plus précisément l'apport de ce partenariat dans les domaines suivants..... | Apport significatif | Apport limité | Apport nul | Ne sait Pas Evaluer l'apport |
|--|----------------------------|----------------------|-------------------|-------------------------------------|
| La sensibilisation des élus à la nécessité de développer une politique de la petite enfance | 1 | 2 | 3 | 4 |
| La structuration d'une politique familiale | 1 | 2 | 3 | 4 |

Q66 - L'intervention de la Caf dans le cadre du CEJ a-t-elle eu un impact très positif, assez positif, sans effet, ou négatif sur le développement et la structuration des partenariats ?

- Très positif..... 1 Aller en Q71
 Assez positif..... 2 Aller en Q71
 Sans effet 3 Aller en Q71
 Assez ou très négatif..... 4 Aller en Q67
 Ne sait pas 5 Aller en Q71

Q67 - Qu'est-ce qui vous fait dire cela ? Noter EN CLAIR

Puis aller en Q71

Partie 6 - Les raisons de la non contractualisation uniquement communes

Q68 - Quelles sont les principales raisons pour lesquelles votre commune n'a pas souhaité contractualiser avec la Caf sur un CEJ ? Noter en CLAIR

Q69 - Avec le recul, estimez-vous que votre commune aurait dû contractualiser ?

- Oui sans aucun doute..... 1
Oui peut-être 2
Non sans doute pas 3
Non certainement pas 4
Ne sait pas 5

Q70 - Qu'est-ce qui vous fait penser cela ? Noter en CLAIR

Partie 7 - Les perspectives et les projets

Q71 - D'une manière globale, en prenant comme référence les quatre dernières années, diriez-vous que votre commune (ou l'intercommunalité) s'est :

- Fortement investie sur les problématiques de la petite enfance 1
Investie mais sans en faire une priorité 2
Assez faiblement investie 3
Pas du tout investie 4
Ne sait pas 5

Q72 - Cet investissement ou cette mobilisation sont plutôt amenés à...

- Monter en puissance dans les prochaines années 1 Aller en Q73
Rester identiques à ce qu'ils ont été 2 Aller en Q76
Diminuer 3 Aller en Q74
Ne pas suggérer : Rien n'est encore arrêté en la matière..... 4 Aller en Q76

Q73 - Cela se traduira-t-il par une augmentation de la part du budget communal ou intercommunal accordée aux politiques « de la petite enfance » ?

- Oui 1 Aller en Q76
Non 2 Aller en Q76
Ne sait pas 3 Aller en Q76

Q74 - Pourquoi envisagez-vous une diminution ? Noter EN CLAIR

Q75 - Dans les années à venir, pensez-vous que le taux d'effort demandé aux familles concernant l'accès aux structures d'accueil municipales ou intercommunales va...

- Diminuer 1
 Rester stable..... 2
 Légèrement augmenter 3
 Fortement augmenter..... 4
 Ne sait pas 5

Q76 - Pour les quatre prochaines années, est-il prévu un développement des modes d'accueil collectifs ?

- Oui..... 1
 Non 2 Aller en Q78

Q77 - Est-il prévu...

| | Oui | Non | <i>Ne pas suggérer : Rien n'est encore décidé</i> | <i>Ne sait pas</i> |
|--|-----|-----|---|--------------------|
| D'augmenter le nombre de place en crèches municipales ou intercommunales | 1 | 2 | 3 | 4 |
| D'augmenter le nombre de places en crèches associatives | 1 | 2 | 3 | 4 |
| D'augmenter le nombre de places en crèches familiales | 1 | 2 | 3 | 4 |
| De réserver des places dans une crèche d'entreprise | 1 | 2 | 3 | 4 |
| De créer un jardin d'éveil (ou jardin d'enfants) | 1 | 2 | 3 | 4 |

Q78 - Pour les quatre prochaines années, est-il prévu un développement des modes d'accueil individuels ?

- Oui..... 1
 Non 2 Aller en Q80

Q79 - Est-il prévu...

| | Oui | Non | <i>Ne pas suggérer : Rien n'est encore décidé</i> | <i>Ne sait pas</i> |
|---|-----|-----|---|--------------------|
| De créer un ou plusieurs RAM | 1 | 2 | 3 | 4 |
| De créer une maison d'assistantes maternelles | 1 | 2 | 3 | 4 |

Q80 - Pour les quatre prochaines années, est-il prévu de mettre en place les actions suivantes ?

| | Oui | Non | Ne pas suggérer : Rien n'est encore décidé | Ne sait pas |
|---|-----|-----|--|-------------------|
| D'étendre les horaires d'accueil dans les crèches municipales | 1 | 2 | 3 | 4 |
| De réserver davantage de place pour les parents en recherche d'emploi ou en situation d'urgence sociale | 1 | 2 | 3 | 4 |
| De mettre en place des actions favorisant l'information et l'accueil des parents | 1 | 2 | 3 | 4 |

Q81 - Y-a-t'il d'autres d'actions qui se mettront en place dans un délai inférieur à quatre ans ?

Oui 1
 Non 2 Aller en Q83

Q82 - Lesquelles ? Noter EN CLAIR

Q83 - Attendez-vous de la Caf qu'elle vous accompagne dans la mise en œuvre de vos projets ?

Oui 1
 Non 2 Aller en Q85

Q84 - Qu'attendez-vous de la Caf en priorité ? (Spontané, Plusieurs réponses possibles)

Pilotage et coordination..... 1
Diagnostic et analyses des besoins..... 2
Aide à définition d'un programme d'actions..... 3
Accompagnement technique 4
Accompagnement financier 5
Autres EN CLAIR : _____ 6

Partie 8 - Organisation de la compétence enfance uniquement communes

Q85 - Votre commune est-elle inscrite dans une forme d'intercommunalité ?

- Oui 1 Aller en Q86
Non 2 Aller en Q90

Q86 - De quelle forme d'intercommunalité s'agit-il ?

- Communauté de communes 1
Communauté d'agglomération 2
Communauté urbaine..... 3
Autres EN CLAIR : 4

Q87 - La compétence petite enfance - portant sur les 0-3 ans - a-t-elle été déléguée à l'échelle intercommunale ou au niveau du regroupement de communes ?

- Oui, totalement..... 1 Aller en Q88
Oui, partiellement..... 2 Aller en Q88
Non 3 Aller en Q91
Ne sait pas 4 Aller en Q91

Q88 - Cette prise de compétence à l'échelle intercommunale a-t-elle plutôt produit des effets positifs ou des effets négatifs en matière de développement des politiques de la petite enfance ?

- Négatifs 1 Aller en Q89
Positifs 2 Aller en Q89
Positifs et négatifs..... 3 Aller en Q89
Sans effet 4 Aller en Q94
Ne sait pas 5 Aller en Q94

Q89 - En quoi ces effets sont-ils positifs ou négatifs ? Noter EN CLAIR

Puis aller en Q94

Q90 - Votre commune envisage-t-elle à court terme de s'engager dans une forme d'intercommunalité ?

- Oui 1
Non 2 Aller en Q92
Ne sait pas 3 Aller en Q92

Q91 - Des réflexions sont-elles en cours pour déléguer la compétence petite enfance à l'échelle intercommunale ?

- Oui 1
- Non 2
- Ne sait pas 3

Q92 - Personnellement, seriez-vous favorable à une prise de compétence « petite enfance » par la communauté de communes ou par la communauté d'agglomération ?

- Favorable 1 Aller en Q93
- Défavorable 2 Aller en Q93
- Indécis ou réservé 3 Aller en Q94
- Ne sait pas 4 Aller en Q94

Q93 - Pourquoi y seriez favorable ou défavorable ? Noter en CLAIR

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ A TOUS ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Partie 9 - Services petite enfance

Q94 - Votre commune (ou communauté de communes) a-t-elle un service dédié à la petite enfance ?

- Oui 1
- Non 2
- Ne sait pas 3

Q95 - Votre commune (ou communauté de communes) dispose-t-elle d'un coordinateur petite enfance ?

- Oui 1
- Non 2
- Ne sait pas 3

Partie 10 - Les principales attentes à l'égard de la Caf

Q96 - Quelles sont vos principales attentes à l'égard de la Caf en matière de politique petite enfance pour les prochaines années ? Noter EN CLAIR

Je vous remercie pour votre participation à cette étude et je vous souhaite une très bonne journée.

POST-CODIF

| | | | | | |
|----------------------------------|----|----|----|----|---|
| Identifiant de l'interlocuteur : | __ | - | __ | __ | - |
| | __ | __ | __ | | |
| Nom de l'interlocuteur : | | | | | |
| Fonction : | | | | | |
| Téléphone : | | | | | |
| Nom de la collectivité : | | | | | |
| STRATE : | | | | | |